

ETATS FINANCIERS RFA

6.1	COMPTES CONSOLIDES	176	6.4	COMPTES INDIVIDUELS	258
6.1.1	Compte de résultat consolidé	176	6.4.1	Compte de résultat social (Normes	
6.1.2	État des produits et charges comptabilisés	177		Françaises)	258
6.1.3	État consolidé des flux de trésorerie	178	6.4.2	Bilan social (Normes Françaises)	259
6.1.4	Bilan consolidé	179	6.4.3	Tableau de financement social en flux	
6.1.5	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	181		de trésorerie (Normes Françaises)	261
	NOTES ANNEYES ANY STATS		6.5	NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS	262
6.2	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES	182		Note 1 Faits marquants	263
	Note 1 Faits marquants de l'exercice 2020	183		Note 2 Règles et méthodes comptables	263
	Note 2 Principes et méthodes comptables	184		Note 3 Notes sur le bilan	267
	Note 3 Périmètre de consolidation : variation			Note 4 Notes sur le compte de résultat	273
	significatives et activités en cours de cession			Note 5 Autres informations	275
	Note 4 Informations sectorielles	188		Note 6 Événements postérieurs à la clôture	278
	Note 5 Notes sur le compte de résultat	191			
	Note 6 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés Note 7 Notes sur le Bilan	201 203	6.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS	279
	Note 8 Gestion des risques	233		Opinion	279
	Note 9 Autres notes annexes	241		Fondement de l'opinion	279
				Justification des appréciations – Points clés	
6.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES			de l'audit	279
0.3	AUX COMPTES SUR			Vérifications spécifiques	282
	LES COMPTES CONSOLIDES	251		Autres vérifications ou informations prévues	
	Opinion	251		par les textes légaux et réglementaires	283
	Fondement de l'opinion	251		Responsabilités de la Direction et des	
	Justification des appréciations – Points clés de l'audit	s 251		personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels	283
	Vérifications spécifiques	255		Responsabilités des Commissaires aux	
	Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires	s 255		Comptes relatives à l'audit des comptes annuels	283
	Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolid	és 256			
	Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés	256			



6.1 COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2020 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 10 mars 2020 sous le numéro D. 20-0118., et établis selon le référentiel IFRS.

Les comptes ont été audités et les rapports de certification ont été émis sans réserve par les Commissaires aux Comptes.

6.1.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019*
Chiffre d'affaires	5.1	2 081,7	2 337,3
Autres produits de l'activité		38,8	40,1
Achats consommés et variation de stocks	5.2	(785,7)	(953,6)
Charges de personnel	5.3	(495,5)	(484,8)
Charges externes	5.4	(423,7)	(434,5)
Impôts et taxes	5.5	(98,8)	(126,1)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles e	et incorporelles	(260,5)	(280,4)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(20,6)	(19,1)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées		(17,0)	3,4
Autres produits d'exploitation	5.6	299,9	291,9
Autres charges d'exploitation	5.6	(128,5)	(119,1)
Résultat opérationnel courant		190,1	255,1
Autres produits opérationnels	5.7	-	-
Autres charges opérationnelles	5.7	(75,0)	-
Résultat opérationnel		115,1	255,1
Produits sur endettement financier		2,3	0,7
Charges sur endettement financier		(3,4)	(2,3)
Coût de l'endettement financier net	5.8	(1,1)	(1,6)
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(3,4)	(3,7)
Autres produits financiers	5.9	2,3	1,4
Autres charges financières	5.9	(10,4)	(7,9)
Impôt	5.11	(37,3)	(82,0)
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées	7.4.4	(11,3)	(6,1)
Résultat net des activités poursuivies		53,9	155,2
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-
RÉSULTAT NET		53,9	155,2
attribuable au Groupe :		55,3	154,8
attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :		(1,4)	0,4
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		210 332	210 301
Résultat des activités poursuivies par action (en euros)	7.5.2	0,26	0,74
Résultat des activités poursuivies dilué par action (en euros)	7.5.2	0,26	0,74

La présentation des états financiers a été modifiée au titre de 2019 – voir détail en note 2.3 « Changements de méthode comptable ».



6.1.2 ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net	53,9	155,2
Éléments non recyclables en résultat net		
Écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	(4,5)	(9,7)
Réévaluation des placements en instruments de capitaux propres ⁽²⁾	(9,1)	(26,5)
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net	0,1	3,5
Quote-part des produits et charges non recyclables des coentreprises et entités associées	(0,6)	
Éléments recyclables en résultat net		
Réévaluation des actifs de couverture ⁽³⁾	(0,8)	(1,4)
Écarts de conversion	(1,8)	0,8
Impôts sur éléments recyclables en résultat net	0,2	0,4
Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(16,5)	(32,8)
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISÉS	37,4	122,4
Produits et charges nets comptabilisés part du Groupe	38,9	121,9
Produits et charges nets comptabilisés des participations ne donnant pas le contrôle	(1,5)	0,5

⁽¹⁾ Correspond à la variation des hypothèses actuarielles, dont la baisse du taux d'actualisation qui est passé de 0,92 % au 31 décembre 2019 à 0,60 % au 31 décembre 2020

⁽²⁾ En 2020, les variations de juste-valeur des titres de participations non consolidés ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour (9,1) millions d'euros (cf. note 7.4.5.2).

(3) Dont recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie pour 0,8 million d'euros à fin 2020.



6.1.3 ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019 ⁽¹⁾
Résultat net des activités poursuivies		53,9	155,2
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes	6.2.1	334,9	283,0
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		20,8	19,1
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	6.2.2	(37,0)	(43,7)
Plus et moins-values de cessions d'actifs		5,1	5,0
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		11,3	1,3
Dividendes des sociétés non consolidées		(0,1)	-
Impôts décaissés		(53,3)	(85,3)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines	5.11	37,3	82,0
CAF après coût de l'endettement financier net/produit de l'excédent financier net, charge d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés	s	372,9	416,6
Reclassement du coût de l'endettement financier net/produit de l'excédent financier net et des charges d'intérêt sur obligations locatives		4,5	5,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité y compris dépréciations et provisions courantes ⁽²⁾	6.2.3	103,0	(32,3)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		480,4	389,6
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		(283,1)	(243,7)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		(0,4)	1,3
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		(1,1)	(2,6)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés		(0,8)	(0,7)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés		0,5	0,2
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés		-	-
Prix d'acquisition des activités consolidées		(1,4)	(51,3)
Prix de cession des activités consolidées		1,0	0,5
Dettes nettes sur activités consolidées		-	-
Autres variations de périmètre : trésorerie des sociétés acquises ou cédées		2,4	13,1
Autres flux liés aux opérations d'investissements : var. prêts, dividendes reçus sociétés non consolid	ées	(36,3)	(3,7)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(319,2)	(286,9)
Augmentations (réductions) de capital versé par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle		(7,0)	(19,8)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	(84,0)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Variation des dettes financières courantes et non courantes	7.6.1	(57,2)	15,7
Remboursement des obligations locatives	7.6.1	(20,5)	(18,4)
Coût de l'endettement financier net/produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locative		(3,8)	(4,9)
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(88,5)	(111,4)
Incidence des variations des cours des devises		(0,7)	0,3
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		72,0	(8,4)
Trésorerie nette à l'ouverture		102,6	111,0
Flux nets		72,0	(8,4)
Trésorerie nette à la clôture		174,6	102,6

 ⁽¹⁾ La présentation des états financiers a été modifiée au titre de 2019 – voir détail en note 2.3 « Changements de méthode comptable ».
 (2) Actif courant – passif courant, hors impôts et hors dettes financières courantes et instruments financiers sur couverture de dettes classés en financement.



6.1.4 BILAN CONSOLIDE

Actif (en millions d'euros)	Notes	12/2020	12/2019*
Goodwill	7.4.1	786,3	845,2
Immobilisations incorporelles	7.1	339,5	312,5
Immobilisations corporelles	7.4.2	218,2	206,2
Droits d'utilisation des actifs loués	7.4.3	86,3	93,8
Coentreprises et entités associées	7.4.4	11,0	12,3
Autres actifs financiers non courants	7.4.5	52,9	37,3
Impôts différés actifs		-	-
Total actifs non courants		1 494,2	1 507,3
Stocks	7.2	485,3	521,4
Avances et acomptes versés sur commandes	7.3.1	141,1	154,2
Clients et comptes rattachés	7.3.1	725,0	695,7
Actifs sur contrats clients		-	-
Actifs d'impôt courants		8,5	4,8
Autres créances courantes	7.3.1	330,4	355,1
Instruments financiers – Couverture des dettes financières		-	-
Autres actifs financiers courants		-	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.6.1	178,6	105,3
Total actifs courants		1 868,9	1 836,8
Actifs ou activités détenues en vue de la vente		-	-
TOTAL ACTIF		3 363,1	3 344,1
Endettement financier net (-)/Excédent financier net (+)	7.6.1	(0,7)	(126,3)

^{*} La présentation des états financiers a été modifiée au titre de 2019 – voir détail en note 2.3 « Changements de méthode comptable ».



Capitaux propres et passif (en millions d'euros)	Notes	12/2020	12/2019*
Capital social	7.5.1	42,1	42,0
Primes et réserves		1 499,5	1 364,2
Réserve de conversion		(0,3)	1,4
Actions propres détenues		-	-
Résultat net part du Groupe		55,3	154,8
Total capitaux propres part du Groupe		1 596,6	1 562,4
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,8)	1,7
Total capitaux propres		1 595,8	1 564,1
Dettes financières non courantes	7.6.1	140,4	200,1
Obligations locatives non courantes	7.6.3	71,3	79,4
Provisions non courantes	7.4.6	55,1	50,9
Impôts différés passifs	5.11	34,9	47,1
Total passifs non courants		301,7	377,5
Dettes financières courantes	7.6.1	34,9	28,8
Obligations locatives courantes	7.6.3	21,1	20,1
Fournisseurs et comptes rattachés	7.3.2	664,4	642,8
Passifs sur contrats clients	7.3.2	29,4	30,8
Provisions courantes	7.3.3	21,2	14,8
Autres passifs courants	7.3.2	690,1	662,3
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	6.1	4,0	2,7
Passifs d'impôt courants		-	-
Autres passifs financiers courants		0,5	0,2
TOTAL PASSIFS COURANTS		1 465,6	1 402,5
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		3 363,1	3 344,1

^{*} La présentation des états financiers a été modifiée au titre de 2019 – voir détail en note 2.3 « Changements de méthode comptable ».



6.1.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Capital Prime d'émission	Réserves liées au capital et Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Actions propres détenues	Opérations affectées directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018	58,8	1 413,8	123,7		(21,7)	1 574,6	0,6	1 575,2
Résultat net	-	-	154,8	-		154,8	0,4	155,2
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(32,8)	(32,8)	-	(32,8)
Résultat net et produits et charges comptabilisés	-	-	154,8	-	(32,8)	122,0	0,4	122,4
Opérations nettes sur capital et réserves	3,5	-	-	-	-	3,5	-	3,5
Acquisitions et cessions d'actions propres	(0,1)	(3,4)	-	-	-	(3,5)	-	(3,5)
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle	-	-	(4,9)	-	-	(4,9)	-	(4,9)
Distribution	-	(83,7)	(0,3)	-	-	(84,0)	-	(84,0)
Paiement fondé sur des actions	-	-	2,8	-	-	2,8	-	2,8
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)	-	-	(48,1)	-	-	(48,1)	0,7	(47,4)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019	62,2	1 326,7	228,0	-	(54,5)	1 562,4	1,7	1 564,1
Résultat net	-	-	55,3	-	-	55,3	(1,4)	53,9
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(16,4)	(16,4)	(0,1)	(16,5)
Résultat net et produits et charges comptabilisés	-	-	55,3	-	(16,4)	38,9	(1,5)	37,4
Opérations nettes sur capital et réserves	0,1	18,3	(18,3)	-	-	0,1	-	0,1
Acquisitions et cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle	-	-	(6,1)	-	-	(6,1)	-	(6,1)
Distribution	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement fondé sur des actions	-	-	1,5	-	-	1,5	-	1,5
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)	(1,0)	(1,2)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020	62,3	1 345,0	260,2	-	(70,9)	1 596,6	(0,8)	1 595,8

Se reporter à la note 7.5 « Capitaux propres » pour le détail des variations.

6.2 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020	183	NOTE 6	NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	201
			6.1	Définition de l'endettement financier	
NOTE 2	PRINCIPES ET MÉTHODES	104		net/excédent financier net	201
0.4	COMPTABLES	184	6.2	Flux nets de trésorerie générés par	
2.1	Déclaration de conformité et base de	404		l'activité	201
0.0	préparation des états financiers	184	6.3	Flux nets de trésorerie liés aux	
2.2	Nouvelles normes IFRS	184		opérations d'investissement	202
2.3	Changements de méthode comptable	185			
2.4	Jugements et recours à des estimations	185		NOTES SUR LE BILAN	203
	esumations	100	7.1	Immobilisations incorporelles : droits	
NOTE 3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION :			audiovisuels et autres immobilisations	
	VARIATIONS SIGNIFICATIVES			incorporelles	203
	ET ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION	186	7.2	Stocks : Droits de diffusion et autres	
3.1	Variations significatives du périmètre			stocks	206
	en 2020	187	7.3	Actifs et passifs circulants	208
3.2	Rappel des variations significatives du		7.4	Actifs et passifs non courants	211
	périmètre 2019	187	7.5	Capitaux propres	224
			7.6	Endettement financier net et passifs	
	INFORMATIONS SECTORIELLES	188		financiers	229
4.1	Information par secteur d'activité	189	NOTE 8	GESTION DES RISQUES	233
4.2	Information par secteur géographique	190			
			8.1	Politique de gestion du capital	233
	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	191	8.2	Politique de gestion des risques	000
5.1	Produits de l'activité	191		financiers	233
5.2	Achats consommés et variation de	400	NOTE 9	AUTRES NOTES ANNEXES	241
5 0	stocks	193	9.1	Engagements hors bilan	241
5.3	Charges de personnel	193	9.2	Informations sur les parties liées	242
5.4	Charges externes	194	9.3	Honoraires des Commissaires aux	272
5.5	Impôts et taxes	194	3.0	Comptes	243
5.6	Autres produits et charges	105	9.4	Dépendance du Groupe à l'égard des	240
- -	d'exploitation	195	5. -т	licences concédées	243
5.7	Autres produits et charges	105	9.5	Périmètre de consolidation détaillé	244
- 0	opérationnels	195	9.6	Évènements postérieurs à la clôture	250
5.8	Coût de l'endettement financier		3.0	Evenements posteriours a la ciotare	250
	net (-)/produit de l'excédent financier	100			
5 0	net (+)	196			
5.9	Autres produits et charges financiers	197			
5.10	Ventilation des charges et produits	107			
r 11	nets sur actifs et passifs financiers	197			
5.11	Impôt	198			



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

Secteurs Antennes

L'ensemble des clients annonceurs ont vu sur le premier semestre 2020 leurs activités se réduire du fait du confinement et du ralentissement de l'activité qui s'en est suivi. Sur le troisième trimestre 2020, un rattrapage du marché publicitaire est observable, dans la mesure où certains secteurs (automobile et alimentaire) ont performé mieux que prévu. Cette tendance s'est poursuivie au quatrième trimestre 2020, avec des recettes publicitaires meilleures qu'à pareille époque en 2019.

Parallèlement, le Groupe a continué à adapter quotidiennement son offre de programmes aux circonstances, pour proposer aux téléspectateurs des moments de divertissement et d'évasion familiaux de qualité et une information fiable et transparente sur l'actualité du moment. Dans ce contexte, comme il l'a déjà prouvé par le passé, le Groupe dispose d'une certaine flexibilité dans ses coûts, lui permettant de façon temporaire d'amortir la baisse de revenus et de limiter la baisse de la rentabilité du secteur.

Secteur Studios & Divertissements

L'activité de production de contenus, notamment chez Newen, s'est progressivement arrêtée du fait du confinement dans les différents pays d'implantation, se traduisant par des décalages de livraison des œuvres en cours de production, soit un décalage partiel du carnet de commandes sur les années 2021 - 2023.

Les activités de production de contenus ont repris à partir de la date du déconfinement, soit courant mai 2020.

Parallèlement, les événements culturels programmés, les spectacles et les événements musicaux, sont restés à l'arrêt jusqu'à la fin de l'année, ce qui a eu un impact fort sur le chiffre d'affaires et les résultats de ces activités.

Secteur Digital

Des tensions fortes ont été enregistrées sur les activités programmatiques et direct média du pôle, marquées par une forte baisse de la demande et corrélativement des prix (CPM), et donc du chiffre d'affaires, en dépit de la croissance des audiences des différents sites du pôle Unify (Marmiton, aufeminin, Doctissimo...).

S'agissant des activités de e-commerce communautaire (ventes de boxes) et d'affiliation, elles sont à ce jour, peu impactées par la baisse d'activité économique.

Prenant acte d'une phase de restructuration plus longue que prévu initialement, en partie due aux circonstances qui ont marqué l'année 2020, et qui a impacté les marges du pôle Digital et donc sa valeur, le groupe TF1 a déprécié les actifs incorporels du pôle Digital à hauteur de 75 millions d'euros, qui se répartissent en une dépréciation du Goodwill pour 57,9 millions d'euros, une dépréciation de la marque My Little Paris pour 9,5 millions d'euros et une dépréciation de la marque aufeminin pour 7,6 millions d'euros.

Cette dépréciation, non déductible, a été enregistrée en autres charges opérationnelles, au sein du résultat opérationnel.

Cet ajustement de valeur n'a aucun impact sur le cash-flow et la situation de trésorerie nette du groupe TF1, ni sur le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 15 avril 2021.

La confiance dans ces activités ainsi que les ambitions du groupe TF1 dans le secteur du digital restent intactes. Le pôle Digital présente un potentiel de croissance et de rentabilité. Il dispose de marques digitales solides (aufeminin, Marmiton, Doctissimo, My Little Paris, les Numériques), qui attirent chaque jour des millions d'internautes par la force d'ancrage de ces marques dans leur quotidien.

Impact de la crise COVID-19

L'impact de la crise sanitaire et ses conséquences sur les performances du Groupe sur l'année 2020 se matérialise en une perte d'opportunité de chiffre d'affaires, qui explique l'essentiel de la variation nette de 225.6 millions d'euros du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020, et celle du résultat opérationnel courant de 65 millions d'euros sur la même période.

La prise en compte des optimisations de la programmation des antennes incluant les achats de programmes spécifiques, et les économies de charges liées aux opérations annulées ou reportées ont permis de compenser la baisse de chiffre d'affaires publicitaire des Antennes.

Malgré les mesures mises en place dans tous les métiers, la baisse soudaine d'activité génère des évolutions de « mix produits » et des coûts non productifs au niveau du Groupe car non ajustables dans les mêmes délais, qui ont des impacts forts sur les résultats de la période des secteurs Studios et Divertissements, notamment Newen, et Digital.

Compte tenu de la reprise des activités différenciée selon les secteurs, il n'est pas possible sur l'année 2020 d'isoler dans la variation de la performance la part qui serait imputable au COVID-19.







PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Méthodes comptables :

Les comptes ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.

Les méthodes comptables sont présentées dans un encadré au début de chacune des notes correspondantes.

DECLARATION DE CONFORMITÉ ET BASE 2.1 **DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les comptes du groupe TF1 au 31 décembre 2020 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées. Ils tiennent compte des recommandations de présentation de l'ANC n° 2016-01 du 2 décembre 2016 en matière d'états financiers.

Ils sont présentés en millions d'euros.

2.2 **NOUVELLES NORMES IFRS**

2.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1er ianvier 2020

Pour l'établissement de ses états financiers consolidés au 31 décembre 2020, le groupe TF1 a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019, ainsi que les nouvelles normes applicables au 1er ianvier 2020.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1er janvier 2020 sont:

Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7

Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 (phase 1) dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Le texte, adopté par l'Union européenne le 16 janvier 2020, est applicable au 1er janvier 2020 de manière rétrospective.

L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

Amendements à IFRS 3

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 afin de clarifier la définition d'activité (business) dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le texte, adopté par l'Union européenne le 21 avril 2020 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

Aucun de ces amendements n'a d'impact sur les comptes consolidés.

Amendement IFRS 16 relatif aux allègements de loyers liés au COVID-19

Cet amendement offre aux preneurs la faculté de s'exempter d'évaluer si un allégement de loyer lié au COVID-19 est ou non une modification de contrat. Cette exemption pratique conduit le preneur à comptabiliser les allègements de loyers liés au COVID-19 comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrat, et à reconnaître l'impact de l'allègement de loyers dans le résultat de la période. Le Groupe a utilisé cette exemption sur 2020 et a reconnu un produit afférent à hauteur de 0,8 million d'euros comme indiqué dans la note 7.4.3 « Droits d'utilisation des actifs loués ».

Saisine IFRS IC concernant la durée des contrats de location

Le Comité d'Interprétation des IFRS (IFRS IC) a été saisi pour clarifier la détermination de la durée de location en présence de contrats sans limitation de durée, résiliables à tout moment avec préavis par le locataire ou le propriétaire, sans pénalité à verser, ou encore de contrats de location conclus pour une durée courte mais renouvelables plusieurs fois par tacite reconduction. Les décisions provisoires publiées par l'IFRS IC sur cette question ne remettent pas en cause les durées de location aujourd'hui définies par le Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de nouvelles normes ou amendements par anticipation.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union européenne

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union européenne sont :

- Amendement IAS 1: classement des dettes en courant ou non courant, qui ne conduit pas à des changements significatifs par rapport à la pratique du Groupe;
- Amendement IAS 37 : contrats déficitaires coût d'exécution du contrat, qui pourrait modifier les calculs de provision pour contrats déficitaires, en modifiant la définition des « coûts inévitables du contrat », mesurés comme étant le plus faible entre les coûts d'exécution du contrat et les pénalités/compensations dues en cas de non-exécution;
- Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 :
 - IFRS 9: Décomptabilisation d'un passif financier: frais et commissions à intégrer dans le test des 10 %,
 - IFRS 16 : Réforme des taux d'intérêt de référence.

À date, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif concernant ces nouveaux amendements et améliorations.

2.3 **CHANGEMENTS DE MÉTHODE** COMPTABLE

En 2020, le Groupe n'a procédé à aucun changement de méthode comptable significatif.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a modifié la présentation de ses états financiers et notamment celle de son compte de résultat consolidé et de son bilan consolidé, afin de communiquer une information plus pertinente à l'échelle du Groupe.

Ainsi, le détail du chiffre d'affaires publicitaire/autres n'est plus présenté au sein du compte de résultat consolidé. Cette information reste cependant présentée en note 4 « Information sectorielle » de cette annexe.

Les postes « Programmes et droits de diffusion » et « Autres stocks » sont regroupés au sein du poste « Stocks » à l'actif du bilan. Cette information est présentée en note 7.2 « Stocks : Droits de diffusion et autres stocks » de cette annexe.

Les postes « Droits audiovisuels » et « Autres immobilisations incorporelles » sont regroupés au sein du poste « Immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan. Cette information est présentée en note 7.1 « Immobilisations incorporelles : droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles » de cette annexe.

Par ailleurs, la présentation des actifs et passifs circulants a été détaillée

Le poste « Clients et autres débiteurs » précédemment présenté est détaillé en « Clients et comptes rattachés », « Actifs sur contrats clients », « Avances et Acomptes versés sur commandes » et « Autres créances courantes ». De la même façon, le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » précédemment présenté est détaillé en « Fournisseurs et comptes rattachés », « Passifs sur contrats clients » et « Autres passifs courants ».

Les « Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque » sont désormais distingués des « Dettes financières courantes ».

2.4 **JUGEMENTS ET RECOURS A DES ESTIMATIONS**

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction du groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables. Le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables pour réévaluer des actifs, passifs, produits et charges, qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Certains faits et circonstances ultérieurs pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les méthodes comptables pour les postes de bilan nécessitant d'avoir recours à des estimations sont indiquées dans les notes annexes correspondantes. Ces estimations concernent notamment les éléments suivants : goodwill (cf. note 7.4.1), marques à durée de vie indéfinie (cf. note 7.1.2), droits audiovisuels et droits de diffusion (cf. note 7.1.1), reconnaissance des produits de l'activité (cf. note 5.1), impôts différés en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices (cf. note 5.11), des provisions (litiges et contentieux, etc.) (cf. notes 7.3.3 et 7.4.6), des contrats de location (durées d'exercice retenues et taux d'endettement marginaux (cf. note 7.5.3)), indemnités fin de carrière (cf. note 7.4.6.2).







PÉRIMETRE DE CONSOLIDATION : VARIATIONS SIGNIFICATIVES ET ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION

Méthode comptable : regroupements d'entreprises, cession et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance du référentiel IFRS sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, sauf exceptions prévues par la norme IFRS 3 (ex : impôt différé).

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Sur option à prendre lors de chaque regroupement, les intérêts minoritaires peuvent être soit :

- évalués à leur juste valeur (option du goodwill « complet »); ou
- évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (option du goodwill « partiel »), l'écart venant ajuster le goodwill des activités acquises.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étapes, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global. Il en est de même pour les quotes-parts conservées après la perte du contrôle.

Par ailleurs, le montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises est comptabilisé en résultat.

Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des iustes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 7.4.1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

En cas de cession partielle d'activités constitutives d'une UGT ou de scission d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du goodwill affecté à l'UGT à proportion des valeurs relatives (telles que définies dans la hiérarchie des méthodes d'évaluation selon IFRS 13, cf. note 7.4.5) des activités cédées, conservées ou séparées à la date de cession/scission, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié à l'activité cédée, conformément à l'IAS 36.86.

Les comptes consolidés du groupe TF1 établis au 31 décembre 2020 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 9.5.

3.1 **VARIATIONS SIGNIFICATIVES DU PERIMETRE EN 2020**

Il n'y a pas de variations significatives du périmètre en 2020.

3.2 **RAPPEL DES VARIATIONS** SIGNIFICATIVES DU PÉRIMETRE 2019

Prise de contrôle du groupe De Mensen

Le 28 février 2019, le groupe Newen a finalisé l'acquisition d'une participation de 60 % du capital du groupe belge De Mensen (production audiovisuelle en Belgique). Le groupe De Mensen est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe TF1 à compter du 1er mars 2019.

Les nouvelles sociétés acquises sont présentées dans le secteur « Studios et Divertissements » de l'information sectorielle.

Les Cédants et le groupe Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et Newen Studios dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 40 % du capital, entre 2022 et 2028. La valorisation de ces engagements, déterminée à partir du plan d'affaires d'acquisition de la société, a été inscrite en dette financière, en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

Cette opération a généré un goodwill définitif de 13,8 millions d'euros, après allocation réalisée avec l'aide d'un expert indépendant. Les principaux éléments d'actifs réévalués sont constitués de carnets de commandes et des impôts différés correspondants.

Cession des activités de vente à distance et des boutiques de Téléshopping

Le groupe TF1 a annoncé le 30 janvier 2019 être entré en négociations exclusives concernant la cession des activités de vente à distance et des boutiques de Téléshopping avec Jérôme Dillard, son ancien Directeur Général, entrepreneur indépendant, spécialiste reconnu du télé-achat. Le groupe TF1 s'est engagé à poursuivre la diffusion des émissions de télé-achat sur ses antennes sur les cinq prochaines années. L'accord de cession a été signé le 15 mars 2019 et la cession des titres a été réalisée le 11 avril 2019.

Cette opération conduit à la déconsolidation des entités Téléshopping et Topshopping au 1er avril 2019. La contribution du sous-ensemble cédé au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe au 31 mars 2019 sont respectivement de 20,2 millions d'euros et d'environ 1 million d'euros. L'impact de cette cession sur les comptes du Groupe est non significatif.

Prise de contrôle du groupe Première Bobine (Reel One)

Le 4 octobre 2019, le groupe Newen a finalisé l'acquisition d'une participation de 51 % du capital du groupe Première Bobine (Reel One), acteur majeur canadien de la distribution de fictions, opérant sur le marché nord-américain et à l'international. Le groupe développe et commercialise des programmes pour les plus grandes chaînes américaines et européennes, ainsi que pour les plateformes SVOD.

Le groupe Première Bobine (Reel One) est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe TF1 à compter du 1er octobre 2019.

Première Bobine Inc. détient 25 % des entités de production du groupe Champlain, mis en équivalence dans les comptes consolidés du groupe

Les nouvelles sociétés acquises sont présentées dans le secteur « Studios et Divertissements » de l'information sectorielle.

Les Cédants et le groupe Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et le groupe Newen dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 49 % du capital, entre 2022 et 2026. La valorisation de ces engagements, déterminée à partir du plan d'affaires d'acquisition de la société, a été inscrite en dette financière, en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

Cette opération a généré un goodwill définitif de 12,7 millions d'euros (19,7 millions de CAD), après allocation réalisée avec l'aide d'un expert indépendant. Les principaux éléments d'actifs réévalués sont constitués de carnets de commandes et relations clientèles et des impôts différés correspondants.







INFORMATIONS SECTORIELLES

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus aux différentes clientèles du Groupe. Cette segmentation en secteurs d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par le décisionnaire opérationnel du Groupe dans le suivi des activités. Ces secteurs opérationnels correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs, et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actifs correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les suivants :

Antennes

Le secteur Antennes est constitué de l'ensemble des chaînes TV et sites Internet du Groupe. Les revenus de ces activités sont issus de la vente d'espaces publicitaires et des rémunérations perçues auprès des opérateurs câbles, satellite et ADSL.

Ce secteur inclut également les activités dont les revenus non publicitaires sont directement générés par les programmes diffusés sur les antennes du Groupe telles que les opérations d'interactivité entre le téléspectateur et le programme diffusé, ainsi que les filiales ayant pour activité la production et l'acquisition de droits audiovisuels pour le compte des chaînes TV du Groupe, en lien avec la règlementation des Antennes, et de ses sites Internet.

Studios et Divertissements

Ce secteur regroupe deux sous-secteurs :

■ Les filiales de contenus dont l'activité est majoritairement destinée à produire, à acquérir, à développer et à commercialiser des droits audiovisuels, musicaux, licences, marques, pour une exploitation indépendante des activités de diffuseur du Groupe. Les revenus sont constitués de la rémunération des cessions de droits de diffusion et de tout autre droit d'exploitation en France et à l'international incluant les revenus Vidéo (physique et on-line).

Bien que réparties sur les différentes étapes de la chaîne de valeur, ces activités, portées par TF1 Studios, Newen et TF1 Entertainment, partagent les mêmes modèles économiques sur des marchés de plus en plus intégrés.

Plus spécifiquement, TF1 Studios et Newen exploitent des types de droits audiovisuels complémentaires, et s'adressent tous les deux au marché des diffuseurs de droits TV et vidéo français et européen.

À ce titre, la Direction du Groupe juge pertinent de suivre globalement la performance financière de ces activités.

■ Les activités de vente à distance et en boutique du pôle Téléshopping étaient regroupées dans ce secteur en 2019 compte tenu de leur contribution au regard du total du groupe TF1. Comme mentionné en note 3.2. « Rappel des variations significatives du périmètre 2019 », les activités de vente à distance et en boutique du pôle Téléshopping ont été cédées sur le T2 2019.

Digital

Le secteur Digital regroupe, d'une part, les activités d'édition de contenus et de communautés thématiques via Internet, la monétisation des audiences digitales générées et le développement d'offres physiques à destination de ces publics (achats de boxes, magazines, événements...), et d'autre part des activités d'agences et de marketing

Les activités de création de contenus comprennent notamment les activités de création et d'achat d'audiences, via des contenus thématiques mis en ligne et le développement de marques, la constitution et l'animation de communautés digitales par thème, le développement et la diffusion de talents via les chaînes vidéo sur Internet (Multi Channel Network « MCN »). Leur monétisation est réalisée via la commercialisation d'espaces publicitaires digitaux, au travers de contrats de régie de gré à gré et de plateformes d'enchères programmatiques, et la commercialisation de boxes physiques, de magazines et d'événements physiques avec le concours d'annonceurs.

Parallèlement, les activités d'agences et de marketing digital regroupent toutes les prestations de services à destination des annonceurs digitaux, telles que notamment les prestations d'agences publicitaires, le développement et le ciblage d'audience via les sites de e-commerce et les réseaux sociaux, et les services d'affiliation.

INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 4.1

Compte de vécultet costeviel	Antennes		Studios et Divertissements		Digital		Total groupe TF1	
Compte de résultat sectoriel (en millions d'euros)	12/2020	12/2019	12/2020	12/2019	12/2020	12/2019	12/2020	12/2019
Chiffre d'affaires des secteurs	1 643,9	1 806,4	323,9	398,4	160,1	174,2	2 127,9	2 379,0
Éliminations opérations intersecteurs	(31,1)	(32,2)	(14,7)	(8,4)	(0,4)	(1,1)	(46,2)	(41,7)
Chiffre d'affaires contributif groupe	1 612,8	1 774,2	309,2	390,0	159,7	173,1	2 081,7	2 337,3
Dont Chiffre d'affaires Publicitaire	1 414,8	1 567,4	0,6	0,0	67,9	83,7	1 483,3	1 651,1
Dont Chiffre d'affaires Autres	198,0	206,8	308,6	390,0	91,8	89,4	598,4	686,2
Résultat opérationnel courant	163,0	185,5	31,1	57,9	- 4,0	11,7	190,1	255,1
% marge opérationnelle contributive Groupe	10,1 %	10,5 %	10,1 %	14,8 %	- 2,5 %	6,8 %	9,1 %	10,9 %
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	(10,4)	(0,3)	(0,9)	(0,1)	-	(5,7)	(11,3)	(6,1)
Résultat net des activités arrêtées ou détenues en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
ÉLÉMENTS BILANTIELS								
Actifs sectoriels non courants (hors impôts différés)	743,4	716,2	332,8	306,5	267,8	341,2	1 344,0	1 363,9
Passifs sectoriels	58,7	55,0	11,6	7,9	6,0	2,8	76,3	65,7
Coentreprises et entités associées	10,9	11,4	-	0,9	-	-	10,9	12,3
Investissements bruts d'exploitation	127,7	113,4	162,6	148,2	9,0	2,4	299,3	264,0

La répartition du chiffre d'affaires Publicitaire/Autres du secteur Digital a été ajustée suite à la mise en place d'un nouvel ERP au sein du pôle. Les tableaux ci-après présentent les ventilations des chiffres d'affaires trimestriels des exercices 2019 et 2020 utilisées dans les publications trimestrielles des exercices 2019 et 2020, puis celles ajustées pour les mêmes périodes.

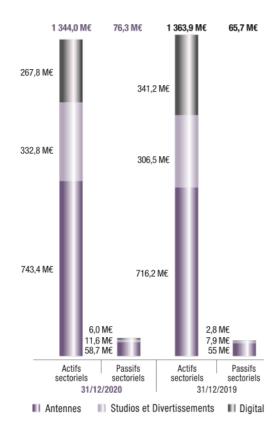
CHIFFRES D'AFFAIRES TRIMESTRIELS CUMULES PUBLIES (AVANT AJUSTEMENTS)

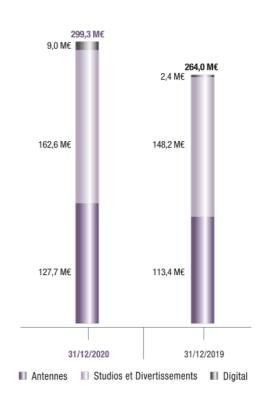
Données cumulées à fin de période (en millions d'euros)	03/2020	03/2019	06/2020	06/2019	09/2020	09/2019	12/2020	12/2019
Chiffre d'affaires Publicitaire	15,1	19,2	30,4	44,6	48,0	63,5	67,9	90,6
Chiffre d'affaires Autres	20,4	21,3	38,0	41,0	57,7	60,2	91,8	82,5
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF DIGITAL	35,5	40,5	68,4	85,6	105,7	123,7	159,7	173,1

CHIFFRES D'AFFAIRES TRIMESTRIELS CUMULES AJUSTES

Données cumulées à fin de période (en millions d'euros)	03/2020	03/2019	06/2020	06/2019	09/2020	09/2019	12/2020	12/2019
Chiffre d'affaires Publicitaire	14,2	18,5	29,0	41,0	45,9	58,4	67,9	83,7
Chiffre d'affaires Autres	21,3	22,0	39,4	44,6	59,8	65,3	91,8	89,4
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF DIGITAL	35,5	40,5	68,4	85,6	105,7	123,7	159,7	173,1





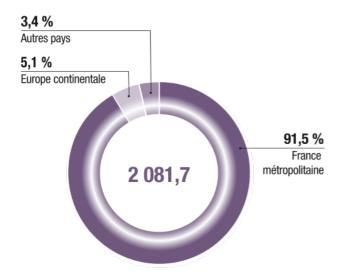


Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation des actifs loués).

Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.

4.2 **INFORMATION PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France Métropolitaine (cf. graphique infra) et ne présente pas de variation significative dans sa répartition par rapport à l'exercice précédent. Toutes les régions ont été impactées dans les mêmes proportions par le COVID-19.



	Chiffre d'affaires		
(en millions d'euros)	2020	2019	
France métropolitaine	1 905,3	2 147,1	
Europe continentale	105,7	121,5	
Autres pays	70,7	68,7	
TOTAL	2 081,7	2 337,3	

Les actifs sectoriels et les investissements sont principalement présents et réalisés en France. Les montants sur les autres zones géographiques sont peu significatifs. Ces répartitions n'ont pas évolué significativement entre 2019 et 2020.



NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS DE L'ACTIVITÉ 5.1

Méthode comptable

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus soit lorsque l'obligation de performance du service rendu est satisfaite, soit lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. Le contrôle se définit comme la capacité de décider de l'utilisation de l'actif et d'en obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résiduels.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

Pôle Antennes

- Recettes publicitaires : les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les spots publicitaires correspondants sont diffusés.
 - Chaînes du Groupe : les ventes d'espaces publicitaires sont valorisées soit individuellement (vente « spot à spot »), soit plus globalement selon des objectifs d'audience par campagne (vente à « GRP garanti »), en application des Conditions Générales de Vente et des conditions propres à chaque annonceur.

Lorsque le Groupe recourt à des régies tierces pour commercialiser ses espaces publicitaires, dont il conserve le contrôle comme en Suisse et en Belgique, il considère agir comme principal et comptabilise en chiffre d'affaires du Groupe les ventes brutes des commissions facturées par les partenaires.

- Supports externes: concernant les ventes d'espaces publicitaires sur des supports n'appartenant pas au Groupe, ce dernier agit comme agent commercial des espaces publicitaires mis à sa disposition et, à ce titre, ne retient en chiffre d'affaires que sa commission de régie.

Autres recettes :

- Revenus de distribution des chaînes thématiques : la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.
- Revenus de distribution des chaînes en clair : le groupe TF1 commercialise auprès des opérateurs TV et télécom une offre « TF1 Premium » qui inclut la mise à disposition du signal des chaînes en clair ainsi que différents services et contenus complémentaires (catch-up enrichie, start-over, chaîne bonus...) qui est facturée aux opérateurs. Dans ce cadre, les opérateurs facturent des frais de transport de ces contenus et services. Le Groupe tient un rôle d'agent sur cette prestation de transport et enregistre ses revenus nets des frais de transport,
- Autres revenus: les autres revenus sont également composés du chiffre d'affaires « interactivité ». Dans le cadre de l'activité « interactivité » du Groupe, le téléspectateur a la possibilité de jouer ou de voter lors des émissions diffusées sur l'antenne de TF1. Le chiffre d'affaires perçu est comptabilisé au réel en brut en fonction des appels reçus et les commissions facturées par les opérateurs téléphoniques sont enregistrées en charges, le Groupe ayant la maîtrise de la programmation des créneaux « interactivité ».

Pôle Studio et divertissements

■ Production et vente de droits audiovisuels : les ventes de droits audiovisuels acquis ou produits sont constatées à la date d'ouverture des droits.

Le Groupe fait appel aux fournisseurs d'accès à Internet pour mettre à disposition des services de vidéos à la demande (VOD). Le chiffre d'affaires VOD est enregistré net des commissions prélevées par les fournisseurs d'accès, selon les relevés que ceux-ci ont transmis.

Le chiffre d'affaires lié aux ventes physiques de DVD est enregistré lors de l'achat par le client final, au prix de cession aux réseaux de distribution.

Revenus vente à distance, jeux musique spectacles : le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est reconnu à la date de livraison au client et est présenté net des provisions pour retours attendus et des reversements effectués dans le cadre de mandats de distribution.

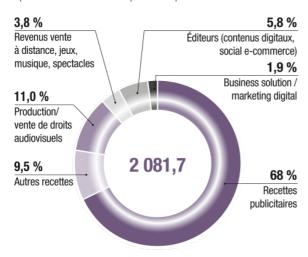
Les autres produits de l'activité incluent également les redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.



Pôle Digital

- Recettes publicitaires : les contenus des sites du pôle génèrent une audience, qui est monétisée auprès des annonceurs. Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les pages et bannières publicitaires prévues au contrat ont été vues. Lorsque le Groupe fait appel à une régie publicitaire tierce ou à une plateforme programmatique de mise aux enchères tierces, cette dernière prélevant une commission avant d'en reverser le solde au groupe, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires en net des commissions facturées par les partenaires.
- Social e-commerce : le Groupe a également développé des offres physiques à destination de ses communautés (achats de boxes, magazines, événements...). Le chiffre d'affaires résultant des ventes d'offres physiques est reconnu à la date de
- Recettes agences et marketing digital : les recettes issues de ces activités sont présentées en net des achats média et autres coûts, réalisés directement pour le compte des clients bénéficiaires de la prestation rendue.

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :



Chiffre d'affaires total	2 081,7	2 337,3	(255,6)	- 11 %
Digital	159,7	173,1	(13,4)	- 8 %
Business solution/marketing digital	39,5	37,3	2,2	6 %
Éditeurs (contenus digitaux, social e-commerce)	120,2	135,8	(15,6)	- 11 %
Studios et Divertissements	309,2	390,0	(80,8)	- 21 %
Revenus jeux, musique, spectacles, vente à distance	79,5	126,8	(47,3)	- 37 %
Production/Vente de droits audiovisuels	229,7	263,2	(33,5)	- 13 %
Antennes	1 612,8	1 774,2	(161,4)	- 9 %
Autres recettes	198,0	206,8	(8,8)	- 4 %
Recettes publicitaires	1 414,8	1 567,4	(152,6)	- 10 %
(en millions d'euros)	12/2020	12/2019	Var <i>M</i> €	Var %

Le carnet de commandes des activités de production audiovisuelles du Groupe représente le volume d'activité restant à réaliser pour les productions ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme (contrats/deal memos signés) pour un montant unitaire supérieur à 1 million d'euros. Il s'élève à 225,2 millions d'euros à fin 2020 contre 143,4 millions d'euros à fin 2019.



ACHATS CONSOMMES ET VARIATION DE STOCKS 5.2

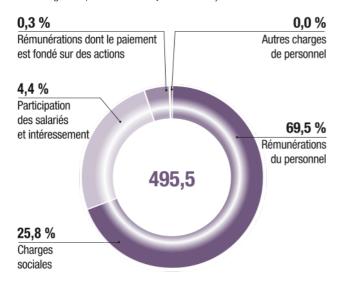
Les achats consommés et variation de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

(en millions d'euros)	2020	2019
Consommation de production externe ⁽¹⁾	(621,9)	(696,0)
Achats, études et prestations de services ⁽²⁾	(108,4)	(194,5)
Achats de marchandises	(22,4)	(31,3)
Autres achats	(33,0)	(31,8)
Achats consommés	(785,7)	(953,6)

La consommation de production externe correspond notamment aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et les chaînes thématiques TV Breizh, Histoire et Ushuaïa TV

5.3 **CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :



(en millions d'euros)	2020	2019
Rémunérations du personnel	(344,2)	(339,3)
Charges sociales	(127,9)	(132,0)
Participation des salariés et intéressement	(21,7)	(7,4)
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions	(1,5)	(2,8)
Autres charges de personnel	(0,2)	(3,3)
Charges de personnel	(495,5)	(484,8)

La variation du poste « Participation des salariés et intéressement » s'explique par l'atteinte en 2020 des critères de déclenchement de l'intéressement, contrairement à 2019.

Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « Charges sociales » et s'élèvent à 32,3 millions d'euros en 2020.

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du Groupe sont comptabilisées en provisions non courantes (se reporter à la note 7.4.6) dans la rubrique « Dotations ». Les indemnités versées sur la période au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en « Rémunérations du personnel ».

Les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites de la holding du Groupe (TF1 SA), qualifiés de transactions réglées en instruments de capitaux propres, sont incluses dans les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions (cf. note 7.5.4).

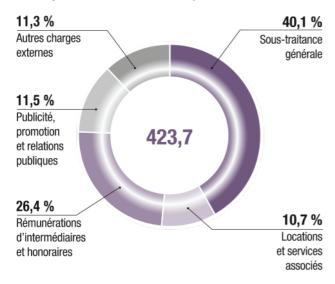
Les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites d'autres sociétés du Groupe, qualifiés de transactions de paiements fondées sur des actions, sont incluses dans les rémunérations du personnel.

⁽²⁾ Les achats incluent notamment les achats de droits sportifs utilisés dans la période.



5.4 **CHARGES EXTERNES**

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

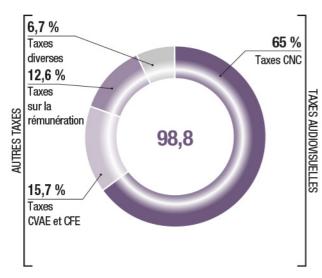


(en millions d'euros)	2020	2019
Sous-traitance générale	(169,7)	(181,0)
Locations et services associés	(45,4)	(42,0)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(111,9)	(105,2)
Publicité, promotion et relations publiques	(48,6)	(54,3)
Autres charges externes	(48,1)	(52,0)
Charges externes	(423,7)	(434,5)

Le poste « locations et services associés » intègre une charge de loyers de 11,2 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16. À fin 2020 le montant concerne principalement des charges de loyers liés aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur à neuf. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées au sein du même poste.

5.5 **IMPOTS ET TAXES**

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :



(en millions d'euros)	2020	2019
Taxes audiovisuelles	(64,2)	(93,7)
Taxes CNC	(64,2)	(76,0)
 Autres taxes audiovisuelles 	-	(17,7)
Autres taxes	(34,6)	(32,4)
Taxes CVAE et CFE	(15,5)	(13,6)
Taxes sur la rémunération	(12,4)	(11,2)
Taxes diverses	(6,7)	(7,6)
Impôts et taxes	(98,8)	(126,1)

Les variations des impôts et taxes sont principalement dues à la baisse des taxes sectorielles, dont la taxe CNC pour 11,8 millions d'euros, corrélativement à la baisse du chiffre d'affaires publicitaire, et à la disparition des petites taxes sectorielles sur les régies, presse, publicité diffusée, radio et sur les appels surtaxés pour 17,7 millions d'euros.

Le poste « Taxes diverses » publié en 2019 intégrait un montant de 5 millions d'euros au titre de petites taxes sectorielles qui ont été reclassées dans les données comparatives présentées ci-dessus.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION 5.6

(en millions d'euros)	2020	2019
Production immobilisée et transferts de charges*	205,2	180,0
Reprises de provisions non utilisées	11,3	14,2
Subventions d'exploitation	15,7	13,2
Subventions d'investissement	20,1	24,1
Gains de change	5,5	9,5
Autres produits (dont produits de cession des sociétés consolidées et Crédit d'Impôt Audiovisuel)	42,1	50,9
Autres produits d'exploitation	299,9	291,9
Redevances et reversements ayants droit	(110,5)	(96,8)
Pertes sur créances irrécouvrables	(1,3)	(1,5)
Pertes de change	(3,4)	(5,3)
Autres charges (dont valeur nette comptable des sociétés consolidées cédées)	(13,3)	(15,5)
Autres charges d'exploitation	(128,5)	(119,1)

La variation du poste Production immobilisée et transfert de charges est principalement liée à l'accroissement de l'activité sur le pôle Studios pour 17,9 millions d'euros.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS 5.7

Méthode comptable

Ces postes regroupent des produits et charges en nombre limité, inhabituels et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle

Les autres produits et charges opérationnels de - 75 millions d'euros sont composés uniquement de la dépréciation concernant l'UGT Digital comme évoqué dans la note 1. Faits marquants de l'exercice 2020, secteur Digital. Pour plus de précisions, cf. note 7.4.1 « Goodwill ».





5.8 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (+)/PRODUIT DE L'EXCÉDENT FINANCIER NET (+)

Méthode comptable

Le « coût de l'endettement financier net (-)/produit de l'excédent financier net (+) » correspond aux « Charges sur endettement financier », diminuées des « Produits sur endettement financier ».

Les « Charges sur endettement financier » sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante ;
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- des charges sur opérations de couverture de change ;
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie...);
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les « Produits sur endettement financier » sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie ;
- des produits sur opérations de couverture de change ;
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie ;
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie...);
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net (-)/produit de l'excédent financier net (+) s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Produits d'intérêts	0,3	0,1
Variation de juste valeur de la part couverte de l'emprunt obligataire	-	-
Variation de juste valeur des dérivés de taux	0,3	-
Produits et revenus sur actifs financiers	1,7	0,6
Produits sur endettement financier	2,3	0,7
Charges d'intérêts sur dettes financières	(3,4)	(2,5)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	-	0,2
Charges sur endettement financier	(3,4)	(2,3)
Coût de l'endettement financier net (-) produit de l'excédent financier net (+)	(1,1)	(1,6)



5.9 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Dividendes	-	0,1
Profits sur actifs financiers	0,5	0,3
Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats/ventes à terme de devises	0,2	-
Produits liés à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	-	-
Produits divers	1,6	1,0
Autres produits financiers	2,3	1,4
Pertes sur actifs financiers	(0,4)	(0,2)
Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats/ventes à terme de devises	-	(0,2)
Charges liées à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	(7,6)	(5,2)
Charges diverses	(2,4)	(2,3)
Autres charges financières	(10,4)	(7,9)

5.10 VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS NETS SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

(en millions d'euros)	Résultat financier 2020	Résultat financier 2019	Résultat opérationnel 2020	Résultat opérationnel 2019
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	2,0	0,3	(3,5)	(6,8)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,1	0,1	-	-
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(12,0)	(8,6)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	0,5	0,1	-	(0,5)
Autres produits (charges) nets	0,2	-	-	-
Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	(9,2)	(8,1)	(3,5)	(7,3)



5.11 **IMPOT**

Méthode comptable

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

Les impôts différés sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants après compensation suivant les différents périmètres fiscaux.

5.11.1 Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

5.11.1.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)	2020	2019
Impôt exigible	(50,0)	(80,2)
Impôt différé	12,7	(1,8)
Charge d'impôt totale	(37,3)	(82,0)

Conformément au vote par l'Assemblée Nationale en décembre 2019 de la loi de finance 2020, le taux d'imposition utilisé pour comptabiliser les différences temporelles des entités françaises est dégressif. Les taux utilisés sont compris entre 28,41 % (pour les différences temporelles se renversant avant le 31 décembre 2021) et 25,83 % (pour les différences temporelles se renversant au-delà du 31 décembre 2021).

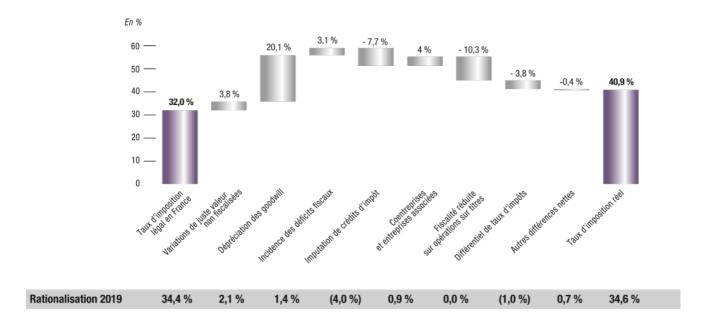
5.11.1.2 Rationalisation du taux d'impôt

(en millions d'euros)	2020	2019
Résultat net, part du Groupe	55,3	154,8
Impôt sur les résultats	37,3	82,0
Intérêts minoritaires	(1,4)	0,4
Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires	91,2	237,2

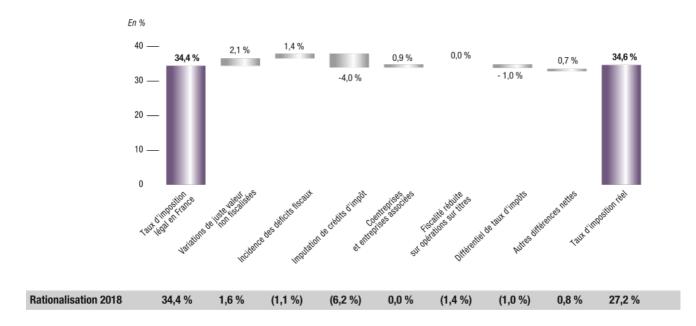
TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

Le taux d'impôt courant théorique applicable au 31 décembre 2020 est de 32,0 %, vs 34,43 % à fin 2019. Le taux d'impôt réel du Groupe est de 40,9 % à fin 2020 contre 34,6 % à fin 2019.

RATIONALISATION DU TAUX D'IMPOT 2020



RATIONALISATION DU TAUX D'IMPÔT 2019





5.11.2 Actifs et passifs d'impôt différé

5.11.2.1 Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	2020	2019
Impôts différés nets au 1er janvier	(47,1)	(43,7)
Constatés en capitaux propres	0,3	3,9
Constatés en résultat	12,3	(1,8)
Variation de périmètre et autres*	(0,4)	(5,5)
Impôts différés nets au 31 décembre	(34,9)	(47,1)

En 2019, la variation est notamment liée aux exercices d'allocation du prix d'acquisition des groupes De Mensen, Première Bobine (Reel One) et Gamned!, ainsi qu'à la cession de Téléshopping.

5.11.2.2 Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2020	2019
Provisions		
Provision sur programmes	0,9	0,9
Provision Indemnités de fin de carrière	12,8	12,2
Provision clients	0,4	0,6
Autres provisions	7,9	4,5
Participation des salariés	1,5	2,3
Reports déficitaires	4,0	1,0
Autres impôts différés actifs	1,9	4,1
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	(29,4)	(25,6)
Impôts différés actifs	-	-
Amortissements dérogatoires	(25,2)	(27,9)
Amortissements du siège social	(9,7)	(6,0)
Réévaluation d'actifs	(27,1)	(36,7)
Autres impôts différés passifs	(2,3)	(2,1)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	29,4	25,6
Impôts différés passifs	(34,9)	(47,1)
Impôts différés nets au 31 décembre	(34,9)	(47,1)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 12,2 millions d'euros (contre 12,6 millions d'euros en 2019) et correspondent à des reports déficitaires dont la probabilité de récupération ne justifie pas une inscription au bilan. Ces pertes sont reportables indéfiniment.

5.11.2.3 Délai de récupération des impôts différés actifs

(en millions d'euros)	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	Total
Impôts différés actifs	16,6	-	12,8	(29,4)	-

Les impôts différés actifs dont l'échéance se situe au-delà de cinq ans concernent les différences temporaires sur la comptabilisation des provisions pour indemnités de fin de carrière.



NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDES

DÉFINITION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET/EXCÉDENT FINANCIER NET

L'endettement financier net (-)/excédent financier net (+) du Groupe est constitué des éléments suivants :

- la trésorerie nette de clôture, comprenant les disponibilités, dépôts à vue, équivalents de trésorerie, concours bancaires courants et comptes courants passifs;
- l'endettement financier brut, comprenant les passifs financiers à long terme et à court terme ;
- les actifs financiers contractuellement affectés au remboursement de dettes financières.

L'endettement financier net/excédent financier net n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	178,6	105,3
Trésorerie sur actifs en cours de cession	-	-
Comptes courants de trésorerie passifs	-	
Concours bancaires courants	(4,0)	(2,7)
Trésorerie nette de clôture du tableau de flux	174,6	102,6

6.2 FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS 6.2.1

Le détail des dotations aux amortissements et aux provisions est le suivant :

(en millions d'euros)	2020	2019
Immobilisations incorporelles*	315,4	265,2
Immobilisations corporelles	19,8	17,7
Immobilisations financières	-	-
Provisions non courantes	(0,3)	0,1
DOTATIONS (REPRISES) AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMO.		
CORPORELLES ET INCORP. ET AUX PROV. NON COURANTES	334,9	283,0

Inclut les dotations aux amortissements et provisions des droits audiovisuels (cf. note 7.1.1) et des immobilisations incorporelles (cf. note 7.1.2).

6.2.2 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE**

L'analyse des autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Variations de juste valeur	8,0	6,9
Paiements fondés sur des actions	1,5	2,8
Subventions virées en résultat	(46,5)	(53,4)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE	(37,0)	(43,7)



6.2.3 Variation du BFR liée à l'activité

La variation du BFR lié à l'activité se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Augmentation (diminution) des stocks nets	(35,5)	3,6
Augmentation (diminution) des créances clients et autres débiteurs	21,3	20,4
Diminution (augmentation) des fournisseurs et autres créditeurs	(69,2)	49,4
Diminution (augmentation) des autres passifs	(19,6)	(41,1)
Augmentation (diminution) du besoin en fonds de roulement avant impôts	(103,0)	32,3

6.3 FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

6.3.1 Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

L'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019
Décaissements nets sur acquisitions	2,5	(39,4)
Encaissements nets sur cessions	-	1,7
Incidence des variations de périmètre	2,5	(37,7)

En 2019, les décaissements nets correspondent aux acquisitions de De Mensen et Reel One.

De la même façon, les variations sur les postes trésorerie et équivalent de trésorerie acquis, autres actifs et autres passifs acquis sont essentiellement dues à l'acquisition des groupes De Mensen et Première Bobine (Reel One) sur l'exercice (cf. faits marquants de l'exercice 2020 note 1.1).

En 2020, les variations correspondent principalement à un ajustement sur le prix d'acquisition du Groupe Première Bobine (Reel One) et à l'entrée dans le périmètre de Ringside Studios, filiale de Newen, spécialisée dans le développement de fictions anglaises et internationales.

L'analyse des décaissements nets se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Trésorerie et équivalent de trésorerie acquis	2,4	13,0
Actifs financiers acquis	-	17,7
Autres actifs acquis	(2,6)	85,8
Intérêts minoritaires acquis	0,9	-
Autres passifs acquis	(0,1)	(71,7)
Actifs net acquis	0,6	44,8
QP actifs nets acquis (A)	0,7	24,4
Goodwill (B)	(0,8)	28,0
Décaissement (A) + (B)	(0,1)	52,4
Trésorerie acquise	2,4	13,0
Trésorerie des sociétés entrées dans le périmètre sans acquisition dans la période	-	-
Décaissement net	(2,5)	39,4

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019
Encaissement	-	0,4
Trésorerie cédée	-	1,3
Souscription à l'augmentation de capital des filiales	-	-
Encaissement net	-	1,7

En 2019, les encaissements correspondent principalement à la cession de Téléshopping.





IMMOBILISATIONS INCORPORELLES: DROITS AUDIOVISUELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS 7.1 **INCORPORELLES**

Le poste immobilisations incorporelles est composé des droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Droits audiovisuels	198,6	157,4
Autres immobilisations incorporelles	140,9	155,1
TOTAL	339,5	312,5

Droits audiovisuels 711

Méthode comptable

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 SA, TF1 Films Production, TF1 Studio et TF1 Production, les droits audiovisuels produits par Newen, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 Studio et TF1 Entertainment, ainsi que les droits musicaux détenus par les entités du groupe TF1.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique d'acquisition.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- parts de producteurs de fictions françaises acquises par les diffuseurs : elles sont amorties de façon linéaire sur la durée prévisionnelle de leur exploitation en fonction de la baisse des avantages économiques futurs liés à ces parts:
- parts de producteurs de fictions françaises produites par le Groupe : elles sont amorties de façon dégressive en

- tenant compte de la baisse attendue de la valeur économique de ces parts ;
- parts de coproductions cinématographiques et droits audiovisuels de « distribution » : ils sont amortis de facon dégressive en fonction de la baisse de la valeur économique attendue;
- droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat ou sur la durée prévisionnelle d'exploitation;
- droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de 2 ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.

Évaluation/Jugement

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement le cas échéant, le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des avantages économiques futurs liés à ces droits au regard de leur valeur nette comptable.

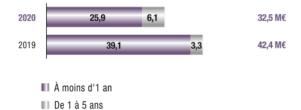


La variation des droits audiovisuels pour les exercices 2020 et 2019 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciation	Total droits audiovisuels
31 décembre 2018	2 781,7	(2 403,0)	(234,5)	144,2
Augmentation	255,1	(211,2)	(93,9)	(50,0)
Diminution	(3,2)	0,6	57,2	54,6
Variation de périmètre et reclassement	60,6	(45,7)	(6,3)	8,6
Change				
31 décembre 2019	3 094,2	(2 659,3)	(277,5)	157,4
Augmentation	272,6	(212,6)	(73,8)	(13,8)
Diminution	(21,8)	18,4	62,6	59,2
Variation de périmètre et reclassement	(4,9)	(14,3)	15,0	(4,2)
Change				
31 décembre 2020	3 340,1	(2 867,8)	(273,7)	198,6

En 2019, la variation de périmètre inclut la reconnaissance de carnets de commandes suite à l'allocation du prix d'acquisition du groupe De Mensen (voir note 3.2 « Variations significatives du périmètre 2019 »).

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :



7.1.2 Immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels, cf. note 7.1.1)

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels) comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à la date d'acquisition par le Groupe de la manière suivante :

- soit à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations ;
- soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque l'évaluation se fait postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles telles que les marques commerciales détenues par le Groupe ont une durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Ces marques font l'objet de tests de dépréciation, réalisés selon la méthode des Royalties qui prend en compte les flux de trésorerie futurs que générerait individuellement chacune des marques en termes de royalties, considérant qu'un tiers serait prêt à payer une redevance de marque pour l'utilisation de chacune d'entre elles (cf. note 7.3).



Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nette :

	Marques à durée de vie	Concessions, brevets et droits		
(en millions d'euros)	indéfinie	similaires	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2019	112,2	11,1	19,8	143,1
Augmentation	-	0,9	13,9	14,8
Dotations amortissements – provisions	-	(5,3)	(11,6)	(16,9)
Diminution	-	(0,1)	1,4	1,3
Variation de périmètre et reclassement	-	0,3	12,5(1)	12,8
31 décembre 2019	112,2	6,9	36,0	155,1
Augmentation	-	12,0	15,5	27,5
Dotations amortissements – provisions	(17,1)(2)	(5,6)	(11,6)	(34,3)
Diminution	-	(0,4)	(6,5)	(6,9)
Variation de périmètre et reclassement	-	(0,5)	-	(0,5)
31 décembre 2020	95,1	12,4	33,4	140,9
dont valeur brute	112,2	80,1	82,2	274,5
dont amortissements et dépréciations	(17,1)	(67,7)	(48,8)	(133,6)

⁽¹⁾ En 2019, la variation de périmètre « Autres » est essentiellement due à la reconnaissance de relations clients et carnets de commandes suite à l'allocation du goodwill des groupes Première

La colonne « Autres » regroupe notamment les immobilisations en cours qui peuvent le cas échéant être transférées à leur mise en service en concessions, brevets et droits similaires via les lignes augmentation/diminution.

Bobine (Reel One) (voir note 3.2 « Variations significatives du périmètre 2019 ») et Gamned!.

(2) En 2020, les tests de dépréciation auxquels les marques à durée de vie indéfinie ont été soumises, conformément à la méthode présentée dans les règles et méthodes comptables de cette même note, ont fait apparaître une perte de valeur au 31 décembre 2020 concernant les marques My Little Paris (pour 9,5 millions d'euros) et aufeminin (pour 7,6 millions d'euros). Après dépréciation, la valeur nette comptable des marques au sein du pôle Digital est de 58,7 millions d'euros.



STOCKS: DROITS DE DIFFUSION ET AUTRES STOCKS 7.2

Méthode comptable

Programmes et droits de diffusion

■ Entrée au bilan

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'évènement, etc.), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en « Acomptes fournisseurs ».

La rubrique « Programmes et droits de diffusion » du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour ses antennes,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production);
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Règles de consommation

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

	Règles par types de programmes				
	Fictions d'une durée au Films, téléfilms, séries, Autres program moins égale à 52 minutes dessins animés droits de di				
1 ^{ère} diffusion	80 %	50 %	100 %		
2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	-		

(1) Selon une analyse réalisée sur la base d'un historique de consommation récent, les modalités de consommation ont évolué, faisant apparaître une diminution des avantages économiques futurs des rediffusions des séries. Suite à ce constat, il a été décidé de modifier, à compter du 1er janvier 2021, la règle de consommation des séries : la valorisation de la 1ère diffusion sera portée à 67 % et celle de la 2^{ème} diffusion à 33 % pour TF1 (vs 50 % à chaque diffusion jusqu'en 2020).

(2) Inversement, l'année 2020 a mis en évidence la valeur des longs-métrages sur la TNT, avec l'opportunité d'une troisième diffusion générant des revenus équivalents aux deux premières diffusions (vs 50 % sur chacune des deux premières diffusions précédemment).

Au 31 décembre 2020, pour faire face à l'évolution des modalités de consommation mentionnée ci-dessus, une provision complémentaire de 14 millions d'euros a été constituée sur les séries pour lesquelles seule la deuxième diffusion figure en stocks, afin de ramener la valeur de la deuxième diffusion à sa valeur économique. Le changement des modalités de consommation concernant les longs métrages sur TNT n'a pas d'impact comptable en 2020.

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.



Dépréciations et mise au rebut

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si la valeur contractuelle d'entrées en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus.

Évaluation/Jugement

La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une « mise au rebut » comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

Droits en sécurisation de grille

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des output deal), sous déduction des acomptes versés.

Autres stocks

Les autres stocks sont des actifs détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité sous forme de fournitures/marchandises consommées dans un processus de vente.

Ils sont évalués au plus faible du coût d'entrée des stocks et de la valeur nette de réalisation.

Le coût d'entrée des stocks est déterminé comme étant composé du prix d'achat, augmenté des droits de douane, autres taxes et autres coûts qui leur sont directement attribuables et diminué des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires (escomptes).

Le poste stocks est essentiellement composé des programmes et droits de diffusion :

(en millions d'euros)	12/2020	12/2019
Programmes et droits de diffusion	470,4	508,3
Autres stocks	14,9	13,1
TOTAL	485,3	521,4

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits ci-dessus.

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations nettes	Stocks
1 ^{er} janvier 2019	666,4	(160,6)	505,8
Variation nette	(15,9)	18,4(1)	2,5
Change	-	-	+
Variation de périmètre et reclassement	-	-	+
31 décembre 2019	650,5	(142,2)	508,3
Variation nette	(37,4)	0,1(2)	(37,3)
Change	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	(0,9)	0,3	(0,6)
31 décembre 2020	612,2	(141,8)	470,4

Dont 49,3 millions d'euros de dotations et 67,7 millions d'euros de reprises.

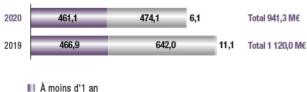
Dont 64,6 millions d'euros de dotations et 64,7 millions d'euros de reprises. Le montant des dotations inclut la provision de 14 millions d'euros évoquée précédemment concernant les changements de modes de consommation des séries.



Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

PROGRAMMES ET DROITS DE TÉLÉDIFFUSION (EN M€)



55,6 2019

(EN M€)

2020

■ À moins d'1 an

64.2

DROITS DE RETRANSMISSION SPORTIVE

76.7

108,7

7,0

Total 140.9 M€

Total 171,3 M€

■ De 1 à 5 ans

À plus de 5 ans



III De 1 à 5 ans

A plus de 5 ans

La partie de ces contrats (droits de télédiffusion et retransmission sportive) libellée en devises en 2020 et 2019 est de respectivement:

24,6 millions d'euros en USD et de 40,6 millions d'euros en USD.

En 2020, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 320,5 millions d'euros (contre 334,1 millions d'euros en 2019) et le GIE AD pour un montant de 501,6 millions d'euros (contre 647,1 millions d'euros en 2019).

Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent principalement les sociétés TF1 SA et TF1 DS (140,9 millions d'euros en 2020 et 171,1 millions d'euros en 2019).

7.3 **ACTIFS ET PASSIFS CIRCULANTS**

7.3.1 Clients et autres débiteurs

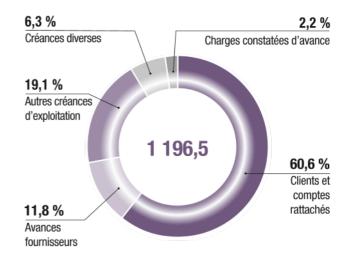
Méthode comptable

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.

La dépréciation des créances commerciales est évaluée selon un modèle de pertes attendues dès leur comptabilisation initiale. Les créances clients du Groupe étant sans composante de financement significatif, le Groupe applique un modèle unique simplifié de pertes attendues à maturité pour toutes ses créances.





(en millions d'euros)	Valeur brute 2020	Dépréciation 2020	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019
Clients et comptes rattachés	739,5	(14,5)	725,0	695,7
Avances fournisseurs ⁽¹⁾	142,0	(1,0)	141,1	154,2
Autres créances d'exploitation ⁽²⁾	228,7	-	228,7	247,6
Créances diverses ⁽³⁾	200,6	(125,7)	74,9	79,6
Charges constatées d'avance	26,9	-	26,8	27,9
Clients et autres débiteurs	1 337,7	(141,2)	1 196,5	1 205,0

- Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives.
- Principalement État, collectivités publiques, personnel et organismes sociaux.
- Principalement les créances liées aux reversements minimum garantis aux ayant-droits dans le cadre de contrats de distribution d'œuvres audiovisuelles.

Les dépréciations sur encours clients et autres débiteurs ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

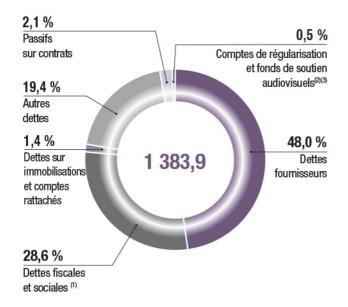
(en millions d'euros)	2020	2019
Dépréciation au 1 ^{er} janvier	(146,7)	(138,0)
Provisions complémentaires de l'exercice	(0,3)	(11,2)
Reprises sur créances passées en pertes	1,2	2,3
Recouvrement de l'exercice	1,9	0,5
Activités en cours de cession	-	-
Variation de périmètre, change et reclassements	2,7	(0,3)
Dépréciation au 31 décembre	(141,2)	(146,7)

7.3.2 Fournisseurs et autres créditeurs

7.3.2.1 Détail des fournisseurs et autres créditeurs

Méthode comptable

Les subventions reçues par le groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe. Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits d'exploitation ») lors de l'exploitation des droits correspondants.



(en millions d'euros)	2020	2019
Dettes fournisseurs	664,4	642,8
Avances reçues	-	2,4
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	396,2	374,7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18,7	23,6
Autres dettes	268,1	243,4
Passifs sur contrats	29,4	30,8
Comptes de régularisation et fonds de soutien audiovisuels ⁽²⁾	7,1	18,2
Fournisseurs et autres créditeurs	1 383,9	1 335,9

- (1) Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.
- (2) Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC.



7.3.2.2 Soldes et variations des passifs des contrats

	Paiement <i>upfront</i>	Garanties de niveau d'audience sur campagne publicitaire	Ventes de droits non encore ouverts	Autres	Total
2019	24,8	2,9	3,1	0,0	30,8
Augmentation	18,4	5,7	5,3	0,0	29,4
Revenu comptabilisé au cours de la période	(24,8)	(2,9)	(3,1)	0,0	(30,8)
2020	18,4	5,7	5,3	0,0	29,4

7.3.3 Provisions courantes

Méthode comptable

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

Évaluation/Jugement

Les provisions comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont été déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. note 7.3.6).

Les provisions courantes pour 2020 peuvent se décomposer comme suit :

(en millions d'euros)	Litiges avec le personnel	Litiges commerciaux	Autres litiges et risques contractuels	Autres	Total provisions courantes
1 ^{er} janvier 2020	2,6	3,4	3,5	5,3	14,8
Dotations	1,8	6,3	2,4	1,6	12,1
Reprises utilisées	(0,6)	(0,4)	(0,3)	(3,6)	(4,9)
Reprises non utilisées	(0,1)	(0,1)	(0,3)	(0,2)	(0,7)
Variation de périmètre et reclassement	0,1	(0,2)	-	-	(0,1)
31 décembre 2020	3,8	9,0	5,3	3,1	21,2

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions relatives aux litiges commerciaux concernent principalement des litiges en cours avec des clients, des producteurs et des ayants droit.

Les provisions sur litiges et risques contractuels visent à couvrir les risques de recours des autres tiers contractants avec TF1, incluant les garanties données par le Groupe dans le cadre de cession de titres.

Plainte pour entente:

Le groupe Canal Plus a déposé en 2014 une plainte contre les Groupes TF1, M6 et France Télévisions auprès de l'Autorité de la Concurrence au titre de certaines pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'acquisition de droits relatifs aux œuvres cinématographiques d'expression originale française dites « de catalogue ». TF1 a été auditionné. TF1 a reçu une notification de griefs en février 2018. TF1 a produit ses observations en réponse le 26 avril 2018. Par décision du 27 mai 2019, l'Autorité de la Concurrence a décidé d'abandonner le grief notifié jugé non fondé. Le groupe Canal Plus a fait un recours en appel de cette décision, demande qui a été rejetée, la Cour d'appel ayant confirmé le 8 octobre 2020 la décision rendue par l'Autorité de la

Concurrence. Le groupe Canal Plus s'est pourvu en Cassation, la procédure étant en cours à date.

En juillet 2019, Molotov a saisi l'Autorité de la Concurrence d'une plainte contre TF1 et M6 d'abus de position dominante et d'entente. L'Autorité de la Concurrence a rejeté la plainte le 30 avril 2020. Molotov a fait appel de cette décision. Complémentairement, le groupe Molotov a assigné TF1 le 10 novembre 2020 devant le Tribunal de Commerce en dommages et intérêts pour déséquilibre de relations contractuelles et violation des engagements SALTO. Les procédures sont en cours à ce

À ce jour, ces risques n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes du Groupe.

7.4 **ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS**

Méthode comptable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente » si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif après charges de loyer représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres de marché (Béta, capitalisation, etc.) déterminés à partir d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé après prise en compte des droits d'utilisation et déduction faite des obligations locatives.

Évaluation/Jugement

La valeur dans les comptes consolidés du groupe TF1 des goodwill est revue à minima annuellement. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.

Dépréciation

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des goodwill sont irréversibles.





7.4.1 Goodwill

Il convient de rappeler qu'en application des normes IFRS, le groupe TF1 a opté pour la reconnaissance du goodwill selon la méthode comptable du goodwill partiel, c'est-à-dire sans revalorisation des intérêts minoritaires à la juste valeur lors de l'acquisition sur la base du prix d'acquisition. De ce fait, l'écart de revalorisation constaté lors des opérations de rachat de titres est prélevé sur les capitaux propres du groupe TF1, sans reconnaissance d'actifs complémentaires lors de ces acquisitions.

L'évolution des goodwill par secteur sur la période est la suivante :

(en millions d'euros)	Antennes	Studios et Divertissements	Digital	Total
Goodwill au 1er janvier 2019	407,7	164,1	245,3	817,1
Acquisitions	-	28,1	-	28,1
Cessions	-	-	-	-
Change		0,7		0,7
Reclassement	-	(0,6)	(0,1)	(0,7)
Dépréciation	-	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2019	407,7	192,3	245,2	845,2
Acquisitions	-	(0,8)	-	(0,8)
Cessions	-	-	-	-
Change	-	(0,9)	-	(0,9)
Ajustement	0,7	(0,0)	-	0,7
Reclassement	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	(57,9)	(57,9)
Goodwill au 31 décembre 2020	408,4	190,6	187,3	786,3

En 2020, le Goodwill de l'UGT Digital a été déprécié à hauteur de 57,9 millions d'euros comme décrit dans la note 1 « Faits marquants ». Les autres évolutions des goodwill proviennent de l'acquisition de Ringside Studios par le pôle Studios et Divertissements (note 6.3.1 « Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie »), et d'une réduction du prix final concernant le groupe Première Bobine (Reel One) pour 1,6 million d'euros.

En 2019, les évolutions des goodwill Studios et Divertissements proviennent des acquisitions décrites en 3.2. « Rappel des variations significatives du périmètre 2019 » et correspondent principalement aux acquisitions de De Mensen et Première Bobine (Reel One).

(en millions d'euros)	Secteur A	Antennes		Studios et sements	Secteu	r Digital	Total	
Années	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Nombre d'UGT	1	1	2	2	1	1	4	4
UGT Antennes	433,9	433,2					433,9	433,2
UGT Newen/TF1 Studios			165,2	166,9	-		165,2	166,9
UGT TF1 Entertainment			-	-	-	-	-	-
UGT Digital			-	-	187,2	245,1	187,2	245,1
TOTAL GOODWILLS	433,9	433,2	165,2	166,9	187,2	245,1	786,3	845,2

Tests de dépréciation des goodwill

La valeur recouvrable de chacune des 4 UGT Antennes, Newen et TF1 Studios, TF1 Entertainment, Digital, a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode des DCF. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issus des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère chacune des UGT, et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les plans d'affaires utilisés pour ces tests ont été établis sur la base de taux de croissance du chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle en cohérence avec ceux constatés lors des 5 exercices précédents. Ces plans d'affaires intègrent notamment :

- les impacts de la situation économique, concurrentielle et des modes de consommation de contenus sur les investissements publicitaires ;
- l'accélération de la transformation du groupe TF1 et le développement organique de ses activités ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie résolument multichaînes, multimédias et multimétiers, alliant puissance et ciblage sur tous les supports, le développement des activités de production, ainsi que des nouveaux modes de monétisation, qui se traduit par :
 - la sécurisation du Core Business TV contenus (dont info) et publicité.
 - l'exploitation d'une offre digitale performante notamment au travers du redressement de l'offre Digital,
 - la poursuite du développement du pôle Newen pour se renforcer dans la production et la distribution, en France et à l'étranger,

- l'élargissement des canaux de distribution (plateformisation, OTT) via le site MYTF1 et la participation du Groupe au projet SALTO.

Les taux de croissance perpétuelle retenus pour les tests effectués à fin 2020 sont compris entre 1 % et 2 % en fonction des natures d'activités des UGT (taux compris entre 1 % et 2.5 % retenus en 2019).

Les taux d'actualisation après impôts retenus à fin 2020 sont déterminés sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 7.3 (sources des données : données de marché « Associés en Finances »), et sont les suivants :

- secteurs Antennes et Studios et Divertissements: 7,23 % (6,14 % en 2019), ces évolutions s'expliquent notamment par la hausse des primes de risque du marché Actions ;
- secteur Digital: 9,01 % (7,85 % en 2019).

Les tests de dépréciation auxquels les goodwill ont été soumis, conformément à la méthode présentée ci-dessus, ont fait apparaître une perte de valeur au 31 décembre 2020 au niveau de l'UGT Digital, tel que mentionné dans la note 1 « Faits marquants ».

Pour les 4 UGT, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) prises individuellement ou en utilisant des scenarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisées.

Pour des raisons de confidentialité, les résultats de ces analyses sont présentés en regroupant les deux UGT du secteur Studios et Divertissements.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les hypothèses suivantes, prises individuellement:

2020	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif	Variation du taux de croissance perpétuelle
UGT Antennes	946 bp	- 83 %	- 1 185 bp
UGT regroupées Studios et Divertissements	702 bp	- 65 %	- 831 bp
UGT Digital	N/A	N/A	N/A

2019	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif	Variation du taux de croissance perpétuelle
UGT Antennes	693 bp	- 66 %	- 878 bp
UGT regroupées Studios et Divertissements	1 001 bp	- 80 %	- 1 364 bp
UGT Digital	80 bp	- 15 %	- 90 bp

Pour l'UGT Antennes, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 1 251 millions d'euros à sa valeur comptable (1 084 millions d'euros à fin 2019).

Pour les UGT regroupées Studios et Divertissements, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 373 millions d'euros à sa valeur comptable (584 millions d'euros à fin 2019).

Pour l'UGT Digital, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait inférieure de 39 millions d'euros à sa valeur comptable (15 millions d'euros à fin 2019).

Dans les comptes individuels de TF1 SA, une dépréciation de 208 millions d'euros a été comptabilisée concernant les titres Unify. Cet écart de dépréciation entre les comptes consolidés et les comptes sociaux s'explique par des divergences entre les règles françaises et les normes IFRS pour certaines opérations sur titres pour lesquelles les normes IFRS autorisent une imputation directement en capitaux



propres, sans incidence sur l'actif ou le résultat de la période. Il s'agit notamment:

- des opérations de rachat post prise de contrôle des titres de nos participations auprès des actionnaires minoritaires, pour un montant de 104,5 millions d'euros, dont :
 - l'acquisition des 22 % du capital d'aufeminin.com via OPA/OPR fin 2018 pour 82,1 millions d'euros,
 - l'exercice de la première tranche d'AGA de Gamned! pour 10,9 millions d'euros, et
- les rachats successifs des 49 % détenus par les fondateurs de Bonzaï Digital pour 4,6 millions d'euros ;
- des titres de participation des sociétés non consolidées, dont les réévaluations et dépréciations sont comptabilisées en normes IFRS au choix en résultat ou directement en capitaux propres (« OCI »); en l'occurrence, le groupe TF1 a retenu la seconde méthode pour comptabiliser les dépréciations fin 2019 et en mars 2020, jusqu'à 100 %, des titres de Studios71 Monde, filiale de Unify, pour un montant de 28,5 millions d'euros, (5,5 % des parts du partnership contrôlé par ProSieben Sat 1).

Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions	25 à 50 ans
Équipements techniques	3 à 7 ans
Autres installations, outillage et mobilier	2 à 10 ans
Les terrains ne sont pas amortis	

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les mouvements des exercices 2020 et 2019 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit (les montants sont présentés en valeur nette) :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques et matériels	Immobilisations diverses	Immobilisations en cours	Total
1er janvier 2019	61,9	76,2	15,5	33,2		191,5
Augmentation	-	0,1	6,7	18,4	4,2	29,4
Dotations amortissements – provisions	-	(3,3)	(6,1)	(8,7)	-	(18,1)
Diminution	-	0,1	-	(1,0)	-	(0,9)
Variation de périmètre et reclassement	2,9	0,8	0,4	3,8	(3,6)	4,3
31 décembre 2019	64,8	73,9	16,5	45,7	5,3	206,2
Augmentation	-	0,6	10,6	19,1	2,8	33,1
Dotations amortissements – provisions	-	(2,3)	(8,7)	(9,2)	-	(20,2)
Diminution	-	0,1	(0,1)	(0,8)	-	(0,8)
Variation de périmètre et reclassement	-	-	8,4	(1,7)	(6,8)	(0,1)
31 décembre 2020	64,8	72,3	26,7	53,1	1,3	218,2
dont valeur brute	64,8	113,6	181,6	168,8	1,3	530,1
dont amortissements et dépréciations	-	(41,3)	(154,9)	(115,7)	-	(311,9)



7.4.3 Droits d'utilisation des actifs loués

Méthode comptable

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation du Groupe sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers en France, dont les durées sont généralement de neuf ans.

Le détail des droits d'utilisation des actifs loués est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Terrains et Constructions	Installations techniques et matériels	Immobilisations diverses	Total
1 ^{er} janvier 2019	98,2	-	-	98,2
Écart de conversion	-	-	-	-
Variation de périmètre	0,6	-	-	0,6
Modification des contrats de location et autres mouvements	14,1	-	-	14,1
Dotations et reprises	(19,1)	-	-	(19,1)
31 décembre 2019	93,8	-	-	206,2
Écart de conversion	(0,1)	-	-	(0,1)
Variation de périmètre	-	-	-	+
Modification des contrats de location et autres mouvements	13,4	-	-	13,4
Dotations et reprises	(20,8)	-	-	(20,8)
31 décembre 2020	86,3	-	-	86,3
dont valeur brute	177,6	-	-	177,6
dont amortissements et dépréciations	(91,3)	-	-	(91,3)

En 2020, le groupe TF1 a sous-loué une part de l'immeuble Atrium. Ce contrat de sous-location a été qualifié dans les comptes du Groupe de contrat de location simple, dans la mesure où le Groupe a considéré qu'il ne transférait pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages liés au bien. À ce titre les produits issus de la sous-location sont comptabilisés en résultat sur toute la durée du contrat de sous-location, de manière linéaire (0,2 million en 2020).

ECHEANCIER DES LOYERS DE SOUS-LOCATION

	Échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus	Total échéance à plus d'un an
Échéancier des loyers de sous-location 2020	0,9	1,6	1,7	1,7			5,0

En 2020, le Groupe a bénéficié d'aménagements de loyer à hauteur de 0,8 million d'euros, comptabilisés en résultat, en application de la possibilité offerte par l'amendement de la norme IFRS 16 paru en juin 2020 permettant de considérer ces aménagements au compte de résultat sans modifier les valeurs d'actifs/passifs IFRS 16 (voir paragraphe 2.2 Nouvelles normes IFRS).

7.4.4 Coentreprises et les entités associées

Méthode comptable

Compte tenu du fait que les goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées et les coentreprises ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon les indices de perte de valeur.

Le détail des participations dans les coentreprises et les entités associées est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Vertical Station	Extension TV	SALTO*	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2019	9,4	10,0	-	1,4	20,8
Quote-part de résultat	(0,5)	0,3	(0,6)	(0,3)	(1,1)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	(0,5)	-	-	(0,5)
Variation de périmètre et reclassement	(8,9)		1,0	1,0	(6,9)
Provision pour risque	-	-	-		
31 décembre 2019	-	9,8	0,4	2,1	12,3
Quote-part de résultat	-	0,8	(10,8)	(1,3)	(11,3)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	-	-	10,4	(0,4)	10,0
Provision pour risque	-	-	-	-	-
31 décembre 2020	-	10,6	0,0	0,4	11,0

En 2020, les titres SALTO, dont la valeur nette comptable était de 0,4 million d'euros à fin 2019, ont une valeur nulle. Une provision sur le compte courant de l'entité détentrice des titres de SALTO, TF1 SPV SAS, a par ailleurs été comptabilisée pour 10,4 millions d'euros, dans la mesure où ce compte courant est assimilé à des quasi-fonds propres. Par conséquent, cette provision a été intégrée aux montants présentés ci-dessus.

Les coentreprises et les entités associées ne présentent pas d'autres produits et charges significatifs comptabilisés directement en capitaux propres.



7.4.5 Autres actifs financiers non courants

Méthode comptable

Depuis le 1er janvier 2018, les actifs financiers sont répartis entre les trois catégories suivantes : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et les actifs financiers à la juste valeur par résultat, en fonction de l'objectif de gestion qui leur est appliqué par le Groupe et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels, qui sont respectivement :

- ceux dont l'objectif de gestion est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- ceux dont l'objectif de gestion est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions:
- ceux dont l'objectif de gestion est autre.

De plus, la norme prévoit l'option, pour les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, de comptabiliser les variations de leur juste-valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI). Cette option doit être prise instruments par instruments et est irrévocable.

Le Groupe détient des actifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers au coût amorti : ils correspondent au modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels (qualification de « prêts basiques »). Le Groupe classe dans cette catégorie les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées. Ces actifs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit initialement à leur juste valeur (coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction). Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation ;
- actifs financiers à la juste valeur : le Groupe classe dans cette catégorie les actifs financiers suivants :
 - instruments de capitaux propres détenus par le Groupe : ils correspondent au modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cession. Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Ceux-ci sont comptabilisés à la juste-valeur par résultat ou en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI), sur option du Groupe. Aucun des titres de participation du Groupe n'est détenu à des fins de transaction,
 - instruments dérivés (hors instrument de couverture désigné et efficace) : il s'agit d'instruments financiers détenus à des fins de transactions (autres modèles de gestion).

Évaluation/Jugement

La norme IFRS 13 définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluation applicables aux instruments financiers valorisés à la juste

- niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs ;
- niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables ;
- niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables.

En application de ces principes, les méthodes utilisées par le groupe TF1 sont les suivantes :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une Bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, tel que l'utilisation de valorisation d'opérations comparables (méthodes dites « des multiples » de chiffre d'affaires ou d'EBITDA) ou la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observables (niveau II) ou non observables (niveau III).

Lorsque la juste-valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

La juste valeur des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est considérée comme la meilleure estimation de leur juste valeur.

7.4.5.1 Répartition de tous les actifs financiers par catégorie :

2020	Actifs financiers	Actifs financiers à la juste valeur			
(en millions d'euros)	au coût amorti	JV par résultat	JV par OCI	Niv. Hier.*	Total
Autres actifs financiers non courants	50,1	2,3	0,5	III	52,9
Avances et acomptes versés sur commandes	141,1				141,1
Clients et comptes rattachés	725,0				725,0
Actifs sur contrats clients	-				-
Autres créances courantes	330,4				330,4
Autres actifs financiers courants					-
Instruments financiers dérivés de change				//	-
Instruments financiers dérivés de taux					-
Actifs financiers de gestion de trésorerie					-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	178,6				178,6

Cf. note 7.4.5 paragraphe « Evaluation/Jugement ».

2019	Actifs financiers	Actifs financiers à	Actifs financiers à la juste valeur		
(en millions d'euros)	au coût amorti	JV par résultat	JV par OCI	Niv. Hier.*	Total
Autres actifs financiers non courants	26,1	2,1	9,1	III	37,3
Clients et autres débiteurs	1 205,0				1 205,0
Autres actifs financiers courants					-
Instruments financiers dérivés de change			0,3		0,3
Instruments financiers dérivés de taux					-
Actifs financiers de gestion de trésorerie					-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105,3				105,3

^{*} Cf. note 7.4.5 paragraphe « Evaluation/Jugement ».

En 2020 et 2019, aucun transfert entre niveaux hiérarchiques n'a été effectué.



7.4.5.2 Détail des autres actifs financiers non courants

Méthode comptable

Cette catégorie recouvre principalement des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste-valeur par résultat ou en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI), sur option du Groupe. Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste-valeur par résultat concernent les titres dont les domaines d'activité se rapprochent du cœur de métier du Groupe.

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Titres de participation	2,8	11,2
Créances rattachées aux titres de participation	0,1	-
Prêts*	45,9	22,8
Dépôts et cautionnements	4,1	3,3
Autres actifs financiers	52,9	37,3

Les prêts sont constitués essentiellement par les financements de production octroyés par une filiale de Première Bobine Inc. aux sociétés de production audiovisuelles canadiennes du groupe Champlain, consolidées par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe TF1.

Détail des titres de participation de sociétés non consolidées

En 2020, les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

	Détention	Actifs financiers		
(en millions d'euros)	à la clôture	JV par résultat	JV par OCI	Total
Studio71	6 %			
Autres		2,3	0,5	2,8
Titres de participation non consolidés		2,3	0,5	2,8

En 2020, les variations de juste-valeur des titres de participations non consolidées ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour 9,1 millions d'euros au titre de Studio71.

En 2019, les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

	Détention	Actifs financiers à		
(en millions d'euros)	à la clôture	JV par résultat	JV par OCI	Total
Studio71	6 %		9,1	9,1
Autres		2,1	-	2,1
Titres de participation non consolidés		2,1	9,1	11,2

En 2019, les variations de juste-valeur des titres de participations non consolidées ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour 26,5 millions d'euros, dont 18,4 millions d'euros au titre de Studio71.



7.4.6 Provisions non courantes

Méthode comptable

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes :

■ Provision pour indemnités de fin de carrière

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Évaluation/Jugement

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1er janvier 2011, ces écarts sont reconnus en contrepartie des capitaux propres conformément à la norme IAS 19 Révisée.

Provisions pour risques sur engagements et litiges

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

Évaluation/Jugement

Les provisions sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture.



7.4.6.1 Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2020 et en 2019 :

	Provisions pour indemnités		
(en millions d'euros)	de fin de carrière	Autres	Total
31 décembre 2018	40,8	0,3	41,1
Dotations	3,7	-	3,7
Reprises utilisées	(1,6)	-	(1,6)
Reprises non utilisées	(1,9)	-	(1,9)
Écarts actuariels	9,7	-	9,7
Variation de périmètre et reclassement	(0,3)	0,2	(0,1)
31 décembre 2019	50,4	0,5	50,9
Dotations	4,2	2,3	6,5
Reprises utilisées	(2,9)	(0,3)	(3,2)
Reprises non utilisées	(3,6)	-	(3,6)
Écarts actuariels	4,5	-	4,5
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-
31 décembre 2020	52,6	2,5	55,1

7.4.6.2 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Méthode comptable

Évaluation/Jugement : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 7.4.6. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2020	2019	2018	2017	2016
Taux d'actualisation (iboxxA10)	0,6 %	0,9 %	2,1 %	1,5 %	1,7 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime	0,0 %	2,5 %	2,7 %	1,5 %	1,7 %
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Table de survie	Insee	Insee	Insee	Insee	Insee

Conformément à la recommandation 2013-02 du CNC, le taux de turnover utilisé pour le calcul des provisions pour indemnités de fin de carrière doit prendre uniquement en compte les démissions. Les hypothèses de turnover ont par conséquent été actualisées en 2020, sur la base des démissions constatées lors des exercices précédents.

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 4,6 millions d'euros. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.



CHARGES COMPTABILISEES DANS LE COMPTE DE RESULTAT AU TITRE DES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

(en millions d'euros)	2020	2019
Coût des services rendus	(3,7)	(2,6)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(0,5)	(1,0)
Rendement attendu des actifs du régime	-	0,2
Coût des services passés	-	-
Charge comptabilisée	(4,2)	(3,4)
dont : charges de personnel	(4,2)	(3,4)
Rendement réel des actifs du régime	-	0,2

VARIATIONS DE LA VALEUR ACTUALISEE DE L'OBLIGATION ET DES ACTIFS DU REGIME DES INDEMNITES DE FIN DE CARRIÈRE

(en millions d'euros)	Obligation au titre des indemnités de fin de carrière 2020	Juste valeur des actifs du régime 2020	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019
Montant à l'ouverture	57,3	(6,9)	50,4	40,8
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3,7	-	3,7	2,7
Coût financier (désactualisation)	0,5	-	0,5	1,0
Reprises sur provisions	(6,5)	-	(6,5)	(3,5)
Pertes (gains) actuarielles	4,5	-	4,5	9,7
Variations de périmètre et reclassement	-	-	-	(0,1)
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	(0,2)
Activités en cours de cession	-	-	-	-
Montant à la clôture	59,5	(6,9)	52,6	50,4

Les actifs du régime sont composés de placements effectués au fonds commun dénommé « Fonds Club n° 1 » libellé en euro, géré par une institution financière indépendante. Selon les informations financières communiquées par cette dernière, le rendement brut en 2020 s'élève à 0 %. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du fonds est estimée à 6,9 millions d'euros.

223



7.5 **CAPITAUX PROPRES**

7.5.1 Capital social de TF1

Méthode comptable

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

Au 31 décembre 2020, le capital social de TF1 SA est constitué de 210 392 991 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2020 a été la suivante :

Nombre de titres	Actions en circulation	Actions auto détenues	Nombre d'actions composant le capital
1 ^{er} janvier 2019	209,928,940	-	209,928,940
Augmentation de capital ⁽¹⁾	728,385		728,385
Rachat d'actions propres ⁽²⁾	(415,251)	415,251	1-
Opération d'échange de titres			-
Annulation d'actions propres		(415,251)	(415,251)
31 décembre 2019	210,242,074	-	210,242,074
Augmentation de capital ⁽¹⁾	155,500		155,500
Rachat d'actions propres ⁽²⁾	(4,583)	4,583	1-
Opération d'échange de titres			1-
Annulation d'actions propres		(4,583)	(4,583)
31 décembre 2020	210,392,991	-	210,392,991
Nominal	0,20 €	0,20 €	0,20 €

 ⁽¹⁾ Ces opérations sont consécutives aux exercices de stock-options (cf. note 7.5.4.2).
 (2) Actions d'autocontrôle : cf. note 7.5.4.4 « Rachat d'actions » ci-après.



7.5.2 Résultat par action

Méthode comptable

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

	2020	2019
Résultat net des activités poursuivies (part du Groupe)	55,3	154,8
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net Part du Groupe (en millions d'euros)	55,3	154,8
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS ORDINAIRES	210 331 637	210 301 376
Résultat net par action des activités poursuivies	0,26	0,74
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat par action (en euro)	0,26	0,74
NOMBRE MOYEN DILUÉ D'ACTIONS ORDINAIRES	210 482 037	210 607 276
Résultat dilué par action (en euro)	0,26	0,74

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

(en nombre d'actions)	2020	2019
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	210 331 637	210 301 376
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	-	-
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	150 400	305 900
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	210 482 037	210 607 276

En 2020, seul le plan d'AGA 2018 présente un effet dilutif.

En 2019 seul le plan d'options de souscription d'actions n° 13 (attribué le 12 juin 2012) affichait un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre sur l'exercice. Ce plan est expiré au 31 décembre 2019.



7.5.3 Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Dividendes

Le dividende proposé au titre de l'exercice 2020, à verser en 2021, est de 94,7 millions d'euros, soit 0,45 euro par action.

Pour ce qui est des dividendes au titre de l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de renoncer à la distribution d'un dividende lors de l'Assemblée Générale du 17 avril 2020, conformément à la proposition du Conseil d'Administration qui a souhaité participer aux actions de solidarité et aux efforts qui sont demandés à tous nos partenaires et collaborateurs.

Le dividende versé en 2019 au titre de l'exercice 2018 s'élevait à 84,0 millions d'euros soit 0,40 euro par action.

Le rendement de l'action TF1 sur les cinq derniers exercices est présenté dans le document d'enregistrement universel.

Dans la mesure où le dividende à verser en 2021 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2020.

7.5.4 Paiements fondés sur des actions, options d'achat ou de souscription d'actions

7.5.4.1 Attributions d'options de souscription et d'actions gratuites

Aucune nouvelle attribution d'options de souscription n'a été réalisée en 2020. Les caractéristiques des attributions de 2015 à 2019 sont détaillées dans les annexes antérieures.

7.5.4.2 Evolution du nombre d'options et d'actions gratuites en cours de validité

	20	20	2019		
	Nombre d'options/d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)	Nombre d'options/d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)	
Options en cours de validité au 1er janvier	4 959 800	9,92	4 448 585	9,96	
Options/actions consenties	-	-	1 549 100	8,87	
Options/actions annulées, non attribuées ou devenues caduques	(154 900)	10,97	(246 300)	12,84	
Options/actions exercées	(155 500)	11,72	(728 385)	7,32	
Options/actions expirées	-	-	(63 200)	6,17	
Options/actions en cours de validité au 31 décembre	4 649 400	9,82	4 959 800	9,92	
Options/actions exerçables au 31 décembre	2 183 400	13,29	1 633 600	13,97	

Au cours de l'exercice 2020, 155 500 options ont été exercées. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2020 est de 21 mois (22 mois au 31 décembre 2019).



7.5.4.3 Charge relative aux plans de souscription d'actions

Méthode comptable

TF1 peut être amené à mettre en place des plans d'options de souscription d'actions (note 7.5.4.1) ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscription d'actions, la charge totale est évaluée à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 5.3).

Charge relative aux plans de souscription d'actions et actions gratuites octroyés par TF1

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans de souscription d'actions et plans d'actions gratuites sont les suivants :

	Nata	Date Durée		Charges de personnel		
(en millions d'euros)	d'attribution	d'indisponibilité	Juste valeur restante	2020	2019	
Plan n° 14	12/06/2015	3 ans	-	-	-	
Plan n° 15	08/06/2016	3 ans	-	-	0,2	
Plan 2017	12/06/2017	3 ans	-	0,2	0,4	
Plan 2018	08/06/2018	3 ans	0,1	0,2	0,2	
Plan 2019	12/06/2019	2 ans	0,4	0,7	0,5	
Plan AGA TF1 2016	08/06/2016	3 ans	-	-	0,3	
Plan AGA TF1 2017	12/06/2017	3 ans	-	0,3	0,7	
Plan AGA TF1 2018	08/06/2018	3 ans	0,2	0,5	0,5	
TOTAL				1,9	2,8	

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n° 14	15,46 €	28 %	5,18 ans	0,41 %	1,57 %	- 15 %	2,75 €
Plan n° 15	10,99 €	34 %	5,14 ans	- 0,18 %	1,81 %	- 15 %	2,15 €
Plan 2017	11,45€	30 %	5,14 ans	- 0,24 %	1,78 %	- 15 %	1,85 €
Plan 2018	9,83 €	26 %	5,14 ans	- 0,01 %	3,23 %	- 15 %	0,89 €
Plan 2019	8.87 €	31 %	5.14 ans	- 0.47 %	4.24 %	- 15 %	0.97 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

En 2019, la charge relative au plan d'actions gratuites TF1 a été déterminée sur la base du cours de référence de l'action TF1 à la date d'attribution, soit un cours de 9,38 euros.

Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le groupe Bouygues

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2020.



7.5.4.4 Rachat d'actions

En 2020, TF1 a procédé au cours du dernier trimestre au rachat de 4 583 actions, pour un montant inférieur à 0,1 million d'euros.

En 2019, TF1 a procédé au cours du premier trimestre au rachat de 415 251 actions, pour un montant de 3,5 millions d'euros.

7.5.4.5 Options d'achats accordées aux minoritaires

Aucun engagement donné par le groupe TF1 sur des actions des groupes TF1 ou Bouygues ne constitue au 31 décembre 2020 une option d'achat exerçable par des minoritaires.

7.5.5 Réserves de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2020	2019
Réserves au 1 ^{er} janvier	0,6	2,0
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie*	-	(1,3)
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	(0,8)	(0,1)
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	-	-
Réserves au 31 décembre	(0,2)	0,6

^{*} Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.

7.6 **ENDETTEMENT FINANCIER NET ET PASSIFS FINANCIERS**

7.6.1 **Endettement financier net**

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

(en millions d'euros)	12/2019	Écarts de conversion	Changement de périmètre ⁽¹⁾	Flux de trésorerie ⁽²⁾	JV en capitaux et résultat	Autres variations	12/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105,3		2,4	70,9			178,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-						-
Trésorerie passive	(2,7)		-	(1,3)			(4,0)
Trésorerie disponible	102,6		2,4	69,6		-	174,6
Juste valeur des instruments dérivés de taux	-						-
Emprunts long terme	(200,1)	2,5	-	64,7	(7,4)	(0,1)	(140,4)
Dettes financières court terme hors trésorerie passive	(28,8)	1,5	-	(7,5)	-	(0,1)	(34,9)
Endettement brut	(228,9)	4,0	-	57,2 ⁽²⁾	(7,4)	(0,2)	(175,3)
Excédent financier net (+)/ Endettement financier net (-)	(126,3)	4,0	2,4	126,8	(7,4)	(0,2)	(0,7)
Obligations locatives	(99,5)	0,1	-	20,5(3)		(13,5)	(92,4)
Excédent financier net (+)/Endettement financier net (-) y compris obligations locatives	(225,8)	4,1	2,4	147,3	(7,4)	(13,7)	(93,1)

- (1) Concerne essentiellement la prise de contrôle de Ringside Studios, décrite notamment en note 6.3.1. « Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie ».
- La baisse des emprunts long terme est principalement liée au remboursement d'emprunts de Newen Studios pour 74 millions d'euros, avec un refinancement via la trésorerie disponible.
- (3) Flux nets de trésorerie liés aux principales opérations de financement de l'exercice 2020, tels que présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

7.6.1.1 Détail de la Trésorerie et équivalents de trésorerie

Méthode comptable

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées, coentreprises ou mises en équivalence, et aux comptes courants avec d'autres entités du groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances » et évalués au coût amorti.

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Trésorerie	59,6	45,6
SICAV monétaires	3,0	3,0
Comptes courants de trésorerie*	116,0	56,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies	178,6	105,3

Les comptes courants de trésorerie incluent en 2020 113 millions d'euros avec Bouygues Relais, contre 54,0 millions d'euros à fin 2019.



7.6.2 Passifs financiers

Méthode comptable

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

- La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat recouvre :
 - les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être rachetés à court terme ;
 - les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.
- Les passifs financiers du Groupe évalués au coût amorti, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 8.2.2).

Engagement de rachat d'intérêts minoritaires

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires consentis par le Groupe sont enregistrés en dettes financières, selon les dispositions de la norme IAS 32 en contrepartie des capitaux propres. À l'exception des effets d'actualisation reconnus en « Charges sur endettement financier », les variations ultérieures de la dette sont également comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Évaluation/jugement

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telles que la valeur actualisée des

Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme est l'estimation de leur juste valeur retenue par le Groupe.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).



Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

Passifs financiers à la juste vale par le biais du compte de résulta				Engagements de rachat d'intérêts			
2020 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier.	minoritaires évalués à la juste valeur	Niv. Hier.	Passifs financiers au coût amorti	Total
Dettes financières long terme	-	-		98,7	III	41,7	140,4
Dettes financières à court terme	-	-		4,5	III	30,4	34,9
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-		-		664,4	664,4
Passifs sur contrats clients	-	-		-		29,4	29,4
Autres passifs courants	-	-		-		690,1	690,1
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-	-		-			-
Autres passifs financiers courants	-	-		-		-	-
Instruments financiers dérivés de change	-	-		-		-	-
Instruments financiers dérivés de taux	-	-		-		-	-

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat							
2019 (en millions d'euros)	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier.	Engagement de rachat d'intérêts minoritaires	Niv. Hier.	Passifs financiers au coût amorti	Total
Dettes financières long terme	-	-		94,1	III	106,0	200,1
Dettes financières à court terme	-	-		4,3	III	27,2	31,5
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-		-		642,8	642,8
Passifs sur contrats clients	-	-		-		30,8	30,8
Autres passifs courants	-	-		-		662,3	662,3
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-	-		-			-
Autres passifs financiers courants	-	-		-		-	-
Instruments financiers dérivés de change	-	-		-		-	-
Instruments financiers dérivés de taux	-	-		-		-	-

En 2020, un engagement de rachat des minoritaires a été signé pour 7,4 millions d'euros. Plusieurs engagements de rachat ont été renégociés avec les minoritaires pour tenir compte des effets de la crise économique en 2020 sur les résultats réalisés et leurs projections futures.

En 2019, les autres opérations entre actionnaires correspondent principalement aux engagements de rachat de la totalité des parts détenues par les minoritaires des groupes De Mensen et Première Bobine (Reel One) postérieurs à leur prise de contrôle en février 2019 et octobre 2019, pour 48,5 millions d'euros. Elles incluent également la réévaluation des dettes sur les autres engagements de rachat des minoritaires.



7.6.3 **Obligations locatives**

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2020
Obligations locatives non courantes	79,4	(0,1)			(8,0)	71,3
Obligations locatives courantes	20,1			(20,5)	21,5	21,1
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	99,5	(0,1)		(20,5)	13,5	92,4

Echéancier des obligations locatives

Le tableau ci-dessous présente les flux actualisés de remboursement (capital et intérêts) des obligations locatives sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

	Obligations l	Obligations locatives courantes			0b	ligations	locatives	non cou	rantes	
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à ans	5 à 6 ans	6 ans	Total échéance à plus d'un an
Obligations locatives 2020	8,3	12,8	21,1	19,6	16,5	15,9	13,5	2,3	3,5	71,3
Obligations locatives 2019	4,6	15,5	20,1	17,5	16,5	15,8	15,2	12,9	1,5	79,4



GESTION DES RISQUES

POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital, hormis les éventuelles opérations de rachats d'actions (se reporter au présent document de référence et rapport financier annuel du Groupe).

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise différents indicateurs, notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 7.6.1, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

À fin 2020 et 2019, compte tenu d'une trésorerie nette de respectivement (0,7) millions d'euros et (126,3) millions d'euros, le ratio d'endettement s'élève à 0,04 % à fin 2020 et 8,1 % à fin 2019.

8.2 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES **FINANCIERS**

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par le service Trésorerie au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financements.

Risque de liquidité 8.2.1

Le service Trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation à un rythme régulier de la trésorerie multidevises disponible de l'ensemble des entités contrôlées du Groupe, destinée à minimiser le besoin de financements externes ;
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité au travers de l'utilisation globale de ses financements confirmés, nette de la trésorerie disponible.

Risque de financement

La stratégie de financement du groupe TF1 repose sur sa capacité à faire face aux fluctuations de ses marchés et à la dégradation de l'économie tout en conservant une autonomie financière relative à l'égard des marchés financiers et bancaires. Le Groupe construit sa stratégie de financement en se laissant la possibilité de saisir les opportunités de croissance interne ou externe. Il gère son portefeuille de lignes et le renouvellement de celles-ci en optimisant les coûts de ses financements. L'encours total de ces lignes de crédit est réparti sur un nombre significatif de banques françaises et internationales. Ces crédits bancaires sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier.

Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention relais de trésorerie avec le groupe Bouygues.

2020	Lig	nes autorisées			Montant utilisé		Lignes
(en millions d'euros)		De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	disponibles
Lignes bilatérales confirmées	295,0	745,0	1 040,0	25,1	0,0	25,1	1 014,9
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	39,9	-	39,9	(39,9)
TOTAL	295,0	745,0	1 040,0	65,0	0,0	65,0	975,0

2019	g Lignes autorisées				Lignes		
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	disponibles
Lignes bilatérales confirmées	305,0	735,9	1 040,9	94,0	(0,1)	93,9	947,0
Convention de Trésorerie Bouygues	-	-	-	30,0	-	30,0	(30,0)
TOTAL	305,0	735,9	1 040,9	124,0	(0,1)	123,9	917,0



Notation financière

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard & Poor's. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB+/négative/A-2 (décembre 2020).

Echéancier des passifs financiers (hors dérivés)

Le tableau ci-dessous présente les flux actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers, hors obligations locatives (cf. note 7.6.3), sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

2020	Valeur nette -	Valeu	ur contractuelle résidu	ielle
(en millions d'euros)	comptable	Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Fournisseurs et autres créditeurs	1 383,9	1 383,9	-	1 383,9
Autres Dettes Financières	179,3	38,9	140,4	179,3
TOTAL	1 563,2	1 422,8	140,4	1 563,2

2019	Valeur nette	Valeur contractuelle rés			
(en millions d'euros)	comptable	Moins d'un an	De un à cinq ans	Total	
Fournisseurs et autres créditeurs	1 335,9	1 335,9	-	1 335,9	
Autres Dettes Financières	231,6	31,5	200,1	231,6	
TOTAL	1 567,5	1 367,4	200,1	1 567,5	

Placements de trésorerie

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie qui soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois:
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie. Par ailleurs, le Groupe ne souscrit à aucun produit présentant une possibilité de taux inférieur à zéro ;

■ mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie active d'un montant de 178,6 millions d'euros est placée à hauteur de 113,0 millions d'euros auprès de Bouygues Relais conformément à la convention de trésorerie existante entre les deux entités.

(en millions d'euros)	2020	2019
Compte bancaire rémunéré	3,0	4,6
Convention de trésorerie Bouygues Relais	113,0	54,0
Autres comptes courants de trésorerie	62,6	46,7
TOTAL	178,6	105,3

8.2.2 Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de taux et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats et de ventes à terme. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Le service Trésorerie effectue un suivi régulier des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après

compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Il propose des scénarios de couverture à la Direction Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financements et exécute, après approbation, les opérations de marché décidées et en assure la gestion administrative.

Méthode comptable

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IFRS 13.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêt, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère;
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
 - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
 - · à une transaction future hautement probable,
 - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change ;
- soit de couverture d'investissements nets en devises dans une activité à l'étranger.

À la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture :
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché ;
- couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Le traitement comptable d'une couverture d'investissement net à l'étranger est le même que pour une couverture de flux de trésorerie.
- Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IFRS 9 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

8.2.2.1 Risque de taux

L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir un taux maximum afin de minimiser le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme

Exposition au risque de taux et sensibilité

La répartition de l'exposition par nature de taux et par échéance des actifs et passifs financiers, ainsi que l'exposition nette étaient les suivantes :

	Actifs fi	Actifs financiers Passifs financiers			Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
2020 (en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe*	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	0,0	178,6	(39,0)		(39,0)	178,6	-	-	(39,0)	178,6
De 1 à 5 ans			(140,3)		(140,3)	-	-	-	(140,3)	-
TOTAL	0,0	178,6	(179,3)	-	(179,3)	178,6	-	-	(179,3)	178,6

Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires.





	Actifs financiers									ion nette ouverture
2019 (en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe*	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	1,3	104,0	(31,5)		(30,2)	104,0	-	-	(30,2)	104,0
De 1 à 5 ans			(200,1)		(200,1)	-	-	-	(200,1)	-
TOTAL	1,3	104,0	(231,6)	-	(230,3)	104,0	-	-	(230,3)	104,0

Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires.

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % de l'ensemble de la courbe des taux pour 2020 et 2019.

Elle est définie comme l'incidence de la variation des taux d'intérêt de 1 % appliquée à la position nette à taux variable, supposée constante pendant 1 an.

	20	20	2019		
(en millions d'euros)	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	1,8		1,0	-	
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêt	(1,8)*		ns*	-	

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, compte tenu des niveaux de taux d'intérêt à court terme, le groupe TF1 n'est pas exposé de manière significative à une baisse de taux d'intérêt

Détails des instruments financiers des dérivés de taux

Depuis 2011, le Groupe ne dispose plus d'instrument financier de type « dérivés de taux ».

8.2.2.2 Risque de change

Méthode comptable

Conversion des transactions en devises étrangères : les opérations en devises étrangères des filiales sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

Risque de change multidevises et gestion du risque

L'exposition au risque de change du Groupe est principalement de nature opérationnelle et s'est accrue en fin d'année 2019 du fait de l'acquisition du groupe Première Bobine (Reel One) au Canada. Cette acquisition induit également un risque sur investissement net à fin 2019.

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient de flux récurrents, notamment dans le cadre de contrats libellés en US dollars (achats de droits audiovisuels et de droits sportifs pluriannuels, achats de biens de consommation, vente de droits audiovisuels), en dollar canadien (production d'œuvres audiovisuelles), en franc suisse (ventes d'espaces publicitaires).

Globalement, toute appréciation significative du dollar américain contre Euro pourrait donc avoir un effet négatif sur les résultats financiers du secteur Antennes, et toute appréciation significative du dollar américain contre le dollar canadien aurait un effet positif sur les résultats financiers du secteur Studios et Divertissements.

Sur un horizon d'un an à 18 mois, le risque est maîtrisé par le biais d'instruments de couverture de change appropriés, assurant une protection contre une dégradation du change et supprimant l'impact cash à l'horizon de la couverture. Parallèlement, le Groupe s'attache à réduire son exposition au dollar en renforçant, dans ses contrats d'acquisitions, l'utilisation de l'euro comme devise de paiement.

Sur l'année 2020, environ 99,4 % des encaissements sont réalisés en euro, 0,4 % en franc suisse et 0,2 % en US dollar. Par ailleurs, on notera qu'environ 99,2 % des décaissements (y compris achats de droits audiovisuels) ont été réalisés en euro, environ 0,7 % en US dollar et 0,1 % en franc suisse.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois à 18 mois.

Risque de change sur investissement net

Au cours de l'année 2020, Newen a souscrit un emprunt auprès du groupe Bouygues de 62,5 millions de dollars canadiens (soit 40 millions euros), afin de financer son investissement au Canada dans le groupe Première Bobine (Reel One), qui constitue une relation de couverture d'investissement net financé.

Les écarts de change issus de la conversion en euro de l'emprunt et de l'investissement net ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée.



Exposition au risque de change et sensibilité:

À fin 2020, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2020					
(en millions d'euros)	USD ⁽¹⁾	CAD	CHF ⁽²⁾	Autres devises	Total
Actifs	40,2	24,0	12,4	10,5	87,1
Passifs	(42,2)	(40,5)	(7,5)	(7,0)	(97,2)
Hors bilan	(24,6)	-	-	-	(24,6)
Position avant couvertures	(26,6)	(16,5)	4,9	3,5	(34,7)
Opérations à terme	1,6	-	(11,1)	-	(9,5)
Swaps de change	-	-	-	-	-
Position nette après couvertures	(25,0)	(16,5)	(6,2)	3,5	(44,2)

⁽¹⁾ Exposition nette en US dollar : plusieurs entités du Groupe souscrivent, de par leurs activités, des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent des montants hors bilan. Dujardin approvisionne ses stocks en payant principalement en US dollars. TF1 SA couvre ses achats en US dollars.

À fin 2019, l'exposition au risque de change du Groupe se ventilait comme suit :

Contrevaleur euro au cours de clôture 2019 (en millions d'euros)	USD ⁽¹⁾	CAD	CHF ⁽²⁾	Autres devises	Total
Actifs	21,4	40,3	4,6	1,2	67,5
Passifs	(8,5)	(68,7)	(0,4)	(1,2)	(78,8)
Hors bilan	(38,7)	-	-	-	(38,7)
Position avant couvertures	(25,8)	(28,4)	4,2	(0,1)	(50,1)
Opérations à terme	2,2	-	-	-	2,2
Swaps de change	12,8	-	-	-	12,8
Position nette après couvertures	(10,8)	(28,4)	4,2	(0,1)	(35,1)

⁽¹⁾ Exposition nette en US dollar: plusieurs entités du Groupe souscrivent, de par leurs activités, des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent des montants hors bilan. Dujardin approvisionne ses stocks en payant principalement en US dollars. TF1 SA couvre ses achats en US dollars.

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus;
- la variation de valeur du portefeuille d'instruments financiers de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IFRS 9.

		20	20		2019			
	Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts		Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	
(en millions d'euros)	+1%	- 1 %	+1%	- 1 %	+1%	- 1 %	+1%	- 1 %
USD	0,2	(0,3)	-	-	0,2	(0,1)	-	(0,2)
CAD	0,2	(0,2)	-	-	0,3	(0,3)	-	-
CHF	0,1	(0,1)	0,1	(0,1)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	0,4	(0,6)	0,1	(0,1)	0,5	(0,4)	-	(0,2)

À fin 2020, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de - 0,1 million d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. À fin 2019, elle s'élevait à - 0,2 million d'euros.

⁽²⁾ Exposition nette en franc suisse (CHF): l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1; les opérations à terme en CHF ne couvrent que des flux futurs de trésorerie.

⁽²⁾ Exposition nette en franc suisse (CHF): l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1; les opérations à terme en CHF ne couvrent que des flux futurs de trésorerie.



Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise

Les instruments de couverture de change à la clôture se répartissent par devise de la manière suivante :

		1	laleur nominale	Valeurs de marché (en euros)			
	Devises		Eı	ncours (en euros		Dont gualifiées	
Au 31 décembre 2020 (en millions)		Encours total en devises	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Encours total	de couverture de flux de trésorerie
Swaps de devises	USD	-	-	-	-	-	-
	CAD	-	-	-	-	-	-
	CHF	-	-	-	-	-	-
Achats à terme	USD	6,0	4,9	4,9	-	0,1	0,1
Ventes à terme	USD	4,0	3,3	3,3	-	0,0	0,0
	CHF	12,0	11,1	11,1	-	0,0	0,0
TOTAL			19,3	19,3	-	0,1	0,1

			/aleur nominale	Valeurs de marché (en euros)			
			Eı	ncours (en euros,		Dont	
Au 31 décembre 2019 (en millions)	Devises	Encours total en devises	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Encours total	qualifiées de couverture de flux de trésorerie
Swaps de devises	USD	14,4	12,8	12,8	-	(0,2)	(0,2)
	CAD	-	-	-	-	-	-
	CHF	-	-	-	-	-	-
Achats à terme	USD	2,5	2,2	2,2	-	0,3	0,3
Ventes à terme	CHF				-		
TOTAL			15,0	15,0	-	0,1	0,1

La valeur nominale représente le montant vendu ou acheté à terme dans la devise.

La valeur de marché est égale à la différence entre la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec un cours à terme revalorisé en fonction des cours de clôture et la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec le cours de clôture.

Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments financiers de change sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application

des dispositions de la norme IFRS 9, ils sont classés en couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie futurs selon les stratégies menées. Dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées pour TF1 SA à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs et de droits audiovisuels dont les montants et dates de paiement sont précisément définis contractuellement.

(en millions d'euros)	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Total Valeur de marché des instruments financiers
2020				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	0,1	0,1
Instruments financiers de change au passif	-	-	-	-
TOTAL	-	-	0,1	0,1
2019				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	0,3	0,3
Instruments financiers de change au passif	-	-	-	-
TOTAL	-	-	0,3	0,3



Variation de juste valeur de marché des instruments financiers de change

La variation de juste valeur de marché des instruments financiers qualifiés de couverture, au plan comptable, se décompose en :

- une variation de valeur dite efficace, inscrite en réserve de variation de valeur des capitaux propres (c'est-à-dire fortement corrélée aux variations de valeur des éléments couverts);
- une variation de juste valeur dite inefficace.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

(en millions d'euros)	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Total
2020	0,2		0,2	0,4
dont partie efficace			0,2	
dont partie inefficace	0,2			
2019	0,2	-	1,6	1,8
dont partie efficace	-	-	1,7	
dont partie inefficace	0,2	-	(0,1)	

Risques de contrepartie

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non-encaissement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

En 2020, aucun client du Groupe ne représente à lui seul plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers clients ne représentent pas plus de 7 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers clients ne représentent pas plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

En 2020, aucun fournisseur du Groupe ne représente à lui seul plus de 4 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 11 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 17 % du chiffre d'affaires consolidé, compte tenu de la particularité de certains fournisseurs tels que les studios de production.

Risque de recouvrement des créances

		Créances échues				
2020 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	739,6	644,3	95,3	48,0	21,7	25,6
Provisions clients et comptes rattachés	(14,6)	(1,1)	(13,5)	(0,2)	(0,2)	(13,1)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	725,0	643,2	81,8	47,8	21,5	12,5

		Créances échues				
2019 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	710,3	583,2	127,1	88,7	13,7	24,7
Provisions clients et comptes rattachés	(14,6)	(1,4)	(13,2)	(0,4)	(0,8)	(12,0)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	695,7	581,8	113,9	88,3	12,9	12,7



Le groupe TF1 a déployé en 2016 un progiciel de pilotage du poste client (recouvrement, gestion du risque, information financière).

permet d'harmoniser le Cette application processus de recouvrement du groupe TF1 et de structurer les ressources dédiées au recouvrement.

Ces actions concourent à maintenir le risque de non-paiement des clients à un niveau inférieur à 0,1 % du chiffre d'affaires facturé.

Ventes d'espaces publicitaires

TF1 Publicité commercialise les espaces publicitaires des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet) auprès d'annonceurs dont certains sont devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant ainsi une relation de partenariat. TF1 Publicité a mis en place une gestion du risque adaptée à la typologie de sa clientèle

La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Publicité connus de ses clients et en

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral des ordres de publicité, pour tout nouvel annonceur ;
- le règlement préalable des nouvelles campagnes publicitaires pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement. En cas de non-acceptation de ces modalités de paiement. TF1 Publicité peut opposer un refus de vente à l'annonceur défaillant ;
- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits « de fin d'ordre » émis au début de l'exercice suivant et dont le montant définitif est conditionné aux paiements à l'échéance des factures.

Au-delà de ces procédures, TF1 Publicité dispose d'un Département « Crédit Management » qui pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, effectue des relances préventives auprès des Agences Médias et Annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, déclenche la facturation des intérêts de retard de règlement et instruit les dossiers en phase contentieuse.

Abonnements aux chaînes pavantes

Les recettes versées par les câbles-opérateurs présents en France ne présentent pas de risques significatifs de non-recouvrement.

Activités de vente de droits

Les ventes de droits en France présentent des risques limités car les clients sont principalement les diffuseurs français et les opérateurs FAI/Vidéo qui sont en nombre limités et parmi les contreparties de premier rang sans historique de défaut de paiement.

Concernant la distribution à l'étranger, les risques sont limités par la mise à disposition des supports d'exploitation des œuvres qui n'est effective qu'après paiement des sommes dues sur la majeure partie du contrat.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

Contreparties financières

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimums...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (se reporter à la note 8.2.1 sur le risque de liquidité).



AUTRES NOTES ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN 9.1

Les engagements hors bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (« Stocks : droits de diffusion et autres stocks » - note 7.2 : contrats d'achat relatifs à la sécurisation de la grille de programmes ; « Risques de liquidité » - note 8.2.1 : lignes de crédit bancaires confirmées ; etc.).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.

Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont:

Cautions et engagements de garanties

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

Engagements réciproques

Transport d'images

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Engagements sur titres de participation

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres.

Autres engagements contractuels réciproques

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Cautions et engagements de garanties

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2020	Total 2019
Engagements de garantie					
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties données	8,3	11,2	0,1	19,6	16,6
Engagements de garantie donnés	8,3	11,2	0,1	19,6	16,6
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus	-	-	-	-	-
Engagements de garantie nets	8,3	11,2	0,1	19,6	16,6

241



9.1.2 Engagements contractuels réciproques

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2020	Total 2019
Engagements contractuels divers					
Transport d'images	22,2	66,9	4,1	93,2	43,7
Engagements sur titres de participation	-	-	-	-	-
Autres*	45,4	9,3	-	54,7	12,9
Engagements contractuels divers donnés	67,6	76,2	4,1	147,9	56,6
Transport d'images	22,2	66,9	4,1	93,2	43,7
Engagements sur titres de participation	-	-	-	-	-
Autres	45,4	9,3	-	54,7	12,9
Engagements contractuels divers reçus	67,6	76,2	4,1	147,9	56,6
Engagements contractuels divers nets	-	-	-	-	-

INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES 9.2

9.2.1 Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2020 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les 11 membres du Comité Exécutif de TF1 cités dans le document de référence, s'élève à 8,0 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Rémunération fixe	4,9	4,8
Rémunération variable et avantages en nature	3,1	3,1

Par ailleurs:

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,5 million d'euros ;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,5 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Gilles Pélisson, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Le bénéfice de ce régime complémentaire est conditionné à des obligations de performance (au niveau des groupes Bouygues et TF1). Ce régime constitue un avantage postérieur à l'emploi.

La charge relative à la contribution versée en 2020 au fond des actifs constitués par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,257 million d'euros (0,274 charges comprises).

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

9.2.2 Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

	Produits		Char	Charges		Créances		es
(en millions d'euros)	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Parties liées en amont	56,4	55,7	(31,8)	(29,5)	122,0*	72,4*	54,5	44,5
Coentreprises	-	-	11,7	0,6	15,7	0,2	3,6	0,1
Entités associées	-	-	-	-	-	0,6	-	-
Autres parties liées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	56,4	55,7	(20,1)	(28,9)	137,7	73,2	58,1	44,6

Dont principalement convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 8.2.1).

En 2020, les conventions exécutées avec les coentreprises et les entités associées ont principalement pour nature des transactions courantes, de nature opérationnelle, dans le domaine audiovisuel, ainsi que des refacturations de prestations administratives du siège et des produits et charges liés aux opérations de trésorerie court terme.

Les conventions exécutées avec les parties liées en amont comprennent celles réalisées avec Bouygues SA et les autres sociétés du groupe Bouygues, filiales de Bouygues SA. Ces conventions sont de nature courante et commerciale et comprennent notamment la vente d'espace publicitaire faite à Bouygues Telecom ainsi que les prestations de services effectuées par Bouygues Energies & Services, à l'exception des transactions réalisées avec l'entité Bouygues Relais dans le cadre de convention de trésorerie court terme.

En 2020, le groupe TF1 a sous-loué une part de l'immeuble Atrium au profit de Bouygues Telecom, et ce jusqu'au 31 décembre 2024. Ce contrat de sous-location a été qualifié dans les comptes du groupe de contrat de location simple. (Voir note 7.4.3 « Droits d'utilisation des actifs loués » pour plus de détails). Les engagements hors bilan présentés en note 9.1 n'incluent pas d'engagements significatifs envers

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses Commissaires aux Comptes se répartit ainsi :

	Mazars					EY				Autres Réseaux Commissaires			
		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
(en milliers d'euros)	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	(1 068)	(1 039)	97 %	97 %	(1 013)	(954)	96 %	96 %	(182)	(235)	96 %	98 %	
Dont TF1 SA	(221)	(245)			(226)	(230)			-	-			
Dont Filiales	(847)	(794)			(787)	(724)			(182)	(235)			
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes	(29)	(33)	3 %	3 %	(45)	(42)	4 %	4 %	(7)	(4)	4 %	2 %	
Dont TF1 SA	-	-			(42)	(42)			-				
Dont Filiales	(29)	(33)			(3)	-			(7)	(4)			
Honoraires CAC audit	(1 097)	(1 072)	100 %	100 %	(1 058)	(996)	100 %	100 %	(189)	(239)	100 %	100 %	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement													
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Honoraires CAC autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL HONORAIRES CACS	(1 097)	(1 072)	100 %	100 %	(1 058)	(996)	100 %	100 %	(189)	(239)	100 %	100 %	

Le montant des honoraires versés par le groupe TF1 à ses Commissaires aux Comptes pour leurs travaux de certification des comptes individuels et consolidés s'élève à 2,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2020.

Le montant des honoraires sur les Services Autres que la Certification des Comptes (autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes ainsi que les autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement) s'élève à 0,1 million d'euros pour le Groupe en 2020 (rapport RSE, attestations et consultations relatives à des opérations de l'exercice).

9.4 **DEPENDANCE DU GROUPE A L'EGARD DES LICENCES CONCEDEES**

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997.

Par décision nº 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour 5 ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions des articles 28-1, 82 et 99 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, TF1 a bénéficié de plusieurs reconductions « automatiques » de son autorisation d'émettre.

De plus, la chaîne a obtenu par décision du CSA nº 2016-818 du 19 octobre 2016 une autorisation supplémentaire pour sa diffusion en Haute Définition (HD) d'une durée de 5 ans, soit jusqu'au 5 mai 2023.



PERIMETRE DE CONSOLIDATION DETAILLE 9.5

Méthode de consolidation

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. TF1 contrôle une entité lorsqu'il détient cumulativement le pouvoir sur cette société, une exposition ou des droits aux rendements variable de cette société et la capacité d'agir sur ces rendements. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

Coentreprises

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le contrôle exercé est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties.

Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

Conversion des états financiers des entités étrangères

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en euro, monnaie de présentation des états financiers du groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

			Décembre	2020	Décembre 2019		
Société	Nationalité	Activité	% Intérêt	Méthode	% Intérêt	Méthode	
Antennes							
TF1 SA	Française	Diffusion de programmes audiovisuels	Société mère	-	Société mère	-	
APHELIE SNC	Française	Société immobilière Création/diffusion	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
E-TF1	Française	services Internet et télévisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
EXTENSION TV	Française	Chaîne thématique	50,00 %	MEE	50,00 %	MEE	
GIE ACHAT DROITS	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
HISTOIRE	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
LA CHAINE INFO	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
MEDIA SQUARE	Française	Régie publicitaire	13,40 %	MEE	24,70 %	MEE	
MONTE CARLO PARTICIPATIONS	Française	Holding de TMC	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
OUEST INFO	Française	Agence d'images d'actualités télévisées	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
RAISE Media Investment	Française	Gestion de participations	99,50 %	MEE	99,50 %	MEE	
SALTO	Française	Diffusion services Internet et télévisuels	33,33 %	MEE	33,33 %	MEE	
SALTO Gestion	Française	Holding	33,33 %	MEE	33,33 %	MEE	
TF1 DISTRIBUTION (ex PRÉFAS 6)	Française	Distribution de chaînes de télévision	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
TF1 DS	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
TF1 EXPANSION	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
TF1 Films Production	Française	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
TFX	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
TMC	Monégasque	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
TF1 ONE INNOVATION	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
TF1 Production (EX GLEM)	Française	Production de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
TF1 PUBLICITE	Française	Régie publicitaire TF1	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
TF1 SERIES FILMS	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
TF1 SPV SAS	Française	Holding Chaîne	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
TV Breizh	Française	thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG	

Société			Décembre	2020	Décembre 2019		
	Nationalité	Activité	% Intérêt	Méthode	% Intérêt	Méthode	
USHUAIA TV	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
Studios et Divertissements							
17 JUIN DEVELOPPEMENT	Française	Holding	-	-	69,04 %	IG	
17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS	Française	Holding	99,97 %	IG	69,63 %	IG	
17 JUIN FICTION	Française	Production audiovisuelle	99,97 %	IG	69,04 %	IG	
17 JUIN MEDIA	Française	Production audiovisuelle	99,97 %	IG	69,04 %	IG	
ABRAFILMS	Française	Production audiovisuelle	80,00 %	IG	80,00 %	IG	
AND SO ON	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
BARJAC PRODUCTION	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
BIRBO	Danemark	Production audiovisuelle	33,33 %	MEE	33,33 %	MEE	
BLUE JUNCTION CANADA INC	Canadienne	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
BLUE SPIRIT HOLDING	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
BLUE SPIRIT LAB	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
BLUE SPIRIT PRODUCTION	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
BLUE SPIRIT STUDIO	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
BOXEUR 7	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
Canada Inc.	Canadienne	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG	
CAPA DEVELOPPEMENT	Française	Holding	88,09 %	IG	88,09 %	IG	
CAPA DRAMA	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG	
CAPA ENTREPRISE	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG	
CAPA PICTURES	Française	Production audiovisuelle	79,28 %	IG	79,28 %	IG	
CAPA PRESSE	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG	
CAPA PROD	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG	
CAPA SERIES	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG	
CAPA STUDIO (ex VS3)	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG	
CCCP TELEVISIE BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	51,00 %	IG	51,00 %	IG	
Champlain Media Inc.	Canadienne	Production audiovisuelle	25,00 %	MEE	25,00 %	MEE	
CIBY 2000	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG	

			Décembre	2020	Décembre	2019
Société	Nationalité	Activité	% Intérêt	Méthode	% Intérêt	Méthode
Column Features	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
COLUMN FILM NEDERLAND BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
COLUMN PROJECTS	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
COSTUMES ET DECO	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
DE MENSEN	Belge	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
DUJARDIN	Française	Éditeur de jeux de société	100,00 %	IG	100,00 %	IG
EXPLORER	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
FACELESS LIMITED	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
GALLOP TAX SHELTER	Belge	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GARDNER & DOMM	Belge	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HET LAASTE BEDRIJF	Belge	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HUYSEGEMS	Belge	Société immobilière	100,00 %	IG	100,00 %	IG
ITC PROD (ex MI2)	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
LEONIS	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LEONIS PRODUCTIONS LIMITED	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
LES FILMS A5	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
LES GENS	Belge	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
LVPB	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MDA CONSEIL	Française	Conseil en gestion	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Muzeek One (holding)	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
NABI PRODUCTION UK LTD	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
Newen	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Newen Connect	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Newen DISTRIBUTION LTD	Angleterre	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Newen Studios	Française	Holding	-	-	100,00 %	IG
NIMBUS FILM	Danemark	Production audiovisuelle	33,08 %	MEE	33,08 %	MEE
NIMBUS FILM HOLDING	Danemark	Holding	33,08 %	MEE	33,08 %	MEE
NIMBUS FILM SALES	Danemark	Production audiovisuelle	33,08 %	MEE	33,08 %	MEE

			Décembre	2020	Décembre	2019
Société	Nationalité	Activité	% Intérêt	Méthode	% Intérêt	Méthode
PLAY 2	Française	Production musicale	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PREMIERE BOBINE INC.	Canadienne	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PRODUCTION VALLEY	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PULSATIONS	Française	Production audiovisuelle	99,97 %	IG	69,04 %	IG
PULSATIONS MULTIMEDIA	Française	Production audiovisuelle	99,97 %	IG	69,04 %	IG
PUPKIN FILM	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PUPKIN FILM HOLDING	Pays-Bas	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PUPKIN FILM & TELEVISIE	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Reel One ENTERTAINMENT, INC.	États-Unis	Distribution de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Reel One INTERNATIONAL LIMITED	Angleterre	Distribution de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
RINGSIDE STUDIOS LIMITED	Française	Production audiovisuelle	65,00 %	IG	-	-
ROYAL ME UP PRODUCTIONS	Française	Production audiovisuelle	80,00 %	IG	80,00 %	IG
SKYLINE ENTERTAINMENT	Belge	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SNC EDITIONS MUSICALES BOXEUR DE LUN	E Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
STS EVENEMENTS	Française	Exploitation commerciale de salle de spectacles	55,00 %	IG	55,00 %	IG
STUDIO BLUE SPIRIT CANADA	Canadienne	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
STUDIOS DE MARSEILLE	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
STUDIOS DE SETE	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
STUDIOS POST & PROD	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELECIP	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELFRANCE	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELFRANCE & CIE	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TELFRANCE SERIE	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Telfrance Series Marseille (ex RDVPS)	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TEL SETE	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 STUDIO	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG



			Décembre	2020	Décembre	2019
Société	Nationalité	Activité	% Intérêt	Méthode	% Intérêt	Méthode
TF1 ENTERTAINMENT	Française	Télématique, droits dérivés	100.00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 Events	Française	Événementiel	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 VIDEO	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TUVALU DIGITAL BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TUVALU MEDIA BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TUVALU MEDIA GROUP BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TUVALU MEDIA NETHERLANDS BV	Pays-Bas	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TUVALU MEDIA NETHERLANDS MANAGEMENT BV	Pays-Bas	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
UNE MUSIQUE	Française	Édition musicale et phonographique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
VF2 PRODUCTIONS, LLC	États-Unis	Production audiovisuelle	-	-	100,00 %	IG
VOCIFEROUS Films, LLC	États-Unis	Production audiovisuelle	-	-	100,00 %	IG
YELLOW THING	Française	Production audiovisuelle	33,34 %	MEE	33,34 %	MEE
Digital						
ALFEMMINILE.COM	Italienne	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
AUFEMININ	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
BEMFEMENINO	Brésilienne	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
BIGGIE HOLDING	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CUP INTERACTIVE SAS	Française	Production audiovisuelle	85,64 %	IG	85,64 %	IG
DEVTRIBU	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Doctissimo	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
ENFEMENINO.COM	Espagnole	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
ETOILE CASTING SAS	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
FACTORY ELEVEN	Française	Production audiovisuelle	85,64 %	IG	85,64 %	IG
Gamned!	Française	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Gamned! BENELUX	Belge	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Gamned! DO BRAZIL	Brésilienne	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Gamned! GROUP NEW	Française	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Gamned! MIDDLE EAST	Émirats Arabes Unis	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Gamned! SEA	Malaisie	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Gamned! SUISSE	Suisse	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG



			Décembre	2020	Décembre	2019
Société	Nationalité	Activité	% Intérêt	Méthode	% Intérêt	Méthode
GBE & W	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GOFEMININ.DE	Allemande	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
JOYCE	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Livingly Media INC	Royaume-Uni	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MAGNETISM	Française	Conseil en marketing digital	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Marmiton	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Mayane Communications	Angleterre	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MERCI ALFRED	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MY LITTLE BOX KK	Japonaise	Commerce en ligne	100,00 %	IG	100,00 %	IG
My Little Paris	Française	Commerce en ligne	100,00 %	IG	100,00 %	IG
NETMUMS LTD	Royaume-Uni	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
NEWEB DEVELOPPEMENT	Française	Production audiovisuelle	85,64 %	IG	85,64 %	IG
SOFEMININE.CO.UK	Royaume-Uni	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Studio71 (ex FINDER STUDIOS)	Française	Gestion de contenus digitaux	51,00 %	IG	51,00 %	IG
TF1 DIGITAL CONTENT	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unify	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unify ADVERTISING	Française	Production audiovisuelle	85,64 %	IG	85,64 %	IG
Unify Digital Factory	Française	Conseil en marketing digital	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unify Studio (ex AUFEMININ.COM PROD)	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Vertical Station (IG)	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
YKONE	Française	Conseil en marketing digital	100,00 %	IG	100,00 %	IG
YKONE USA	États-Unis	Conseil en marketing digital	100,00 %	IG	100,00 %	IG

9.6 **EVENEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE**

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été identifié.



6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Télévision Française 1 - TF1,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Télévision Française 1 - TF1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

251

PROGRAMMES ET DROITS

DISQUE IDENTIFIE

Note de l'annexe aux comptes consolidés concernée : « 7.1. Droits audiovisuels et droits de diffusion ».

Les programmes, les droits de diffusion et les droits audiovisuels, comptabilisés au bilan ou présentés en engagements hors bilan, constituent les

■ Les programmes et les droits de diffusion correspondent aux contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives souscrits par le Groupe afin de sécuriser ses grilles de programmes pour les années futures.

Au 31 décembre 2020, ces programmes et ces droits de diffusion sont comptabilisés en stock pour 470 millions d'euros dès lors lorsqu'ils sont considérés « diffusables », c'est-à-dire dès que les critères suivants sont atteints :

- l'acceptation technique est obtenue,
- la date d'ouverture des droits est atteinte.

La valeur du stock est déterminée à partir du coût de production ou du coût d'acquisition diminué des consommations de l'exercice. Lorsqu'un programme est acquis pour deux diffusions ou davantage, il est, sauf cas particulier contractuel, consommé d'après les règles définies par le Groupe en fonction du type de programme concerné.

Les droits audiovisuels correspondent principalement (i) aux parts des films et des programmes audiovisuels produits ou coproduits par le Groupe et/ou (ii) aux droits audiovisuels distribués par celui-ci.

Au 31 décembre 2020, ces droits audiovisuels sont comptabilisés à leurs coûts historiques, en immobilisations incorporelles liées aux droits audiovisuels pour un montant de 199 millions d'euros en valeur nette. L'amortissement de ces immobilisations est déterminé par catégorie de droits audiovisuels, en fonction des modalités indiquées à la note 7.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

- Les engagements hors bilan donnés par le Groupe pour un montant de 1 134 millions d'euros au 31 décembre 2020 concernent les programmes et les droits pour lesquels le Groupe considère les critères précédemment décrits comme n'étant pas réunis. Ces engagements sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou, dans le cas des output deals, du montant estimé des décaissements futurs après déduction des acomptes
- Les programmes et les droits font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable de ces programmes et de ces droits est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de ces programmes et de ces droits est déterminée :
 - concernant les programmes et les droits de diffusion, sur la base de la probabilité de diffusion appréciée en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programmes validées par la Direction,
 - concernant les droits audiovisuels, sur la base d'une analyse des avantages économiques futurs définis par type de droits.

Nous avons considéré que la réalité et l'évaluation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels ainsi que l'exhaustivité des engagements donnés sur ces programmes et ces droits constituaient un point clé de notre audit, compte tenu de la part importante de ces programmes et ces droits dans les comptes du Groupe, et du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction pour apprécier la valeur de ces programmes, ces droits de diffusion et ces droits audiovisuels.

NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux nous avons principalement :

- pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des systèmes d'information mis en place concourant à la comptabilisation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels, ainsi que des dépenses correspondantes ;
- sur les programmes et les droits de diffusion :
 - mené des contrôles généraux informatiques sur les logiciels de gestion intervenant dans la comptabilisation des programmes et droits utilisés par les filiales les plus significatives du Groupe,
 - revu et fiabilisé les déversements entre les interfaces de gestion des stocks, ainsi que les états clés issus de ces logiciels utilisés pour notre
 - testé la conception et l'efficacité des contrôles clés du Groupe sur le processus de comptabilisation et d'estimation des programmes et des droits de diffusion.
 - effectué une revue critique de la documentation justifiant l'évolution du rythme de consommation des séries diffusées par TF1 et vérifié l'exactitude arithmétique des impacts chiffrés afférents, tels que présentés dans la note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés;
- réalisé des procédures analytiques sur l'évolution du stock de programmes et de droits.

Sur la base d'un échantillon, nous avons notamment :

apprécié la valeur des immobilisations en cours par cohérence avec le niveau d'avancement des productions en cours et des dépenses associées ;



- testé la valeur des droits audiovisuels en catalogue :
 - en appréciant l'analyse des avantages économiques futurs produite par le Groupe,
 - en examinant la correcte application des taux de dépréciation ainsi déterminés par nature de droit ;
- testé la correcte inscription au bilan ou en engagements hors bilan par cohérence avec l'acceptation technique et/ou la date d'ouverture des droits ;
- testé la valeur des programmes et des droits de diffusion en stock :
 - par rapprochement des programmes présents en stock avec les contrats signés,
 - par rapprochement des programmes non dépréciés avec les programmes présents en grille prévisionnelle,
 - en analysant de manière rétrospective le débouclage des dépréciations et des mises au rebut non provisionnées ;
- examiné la correcte application des règles de consommation du stock définies par le Groupe par rapprochement avec les constats de diffusion ;
- apprécié la valeur des engagements hors bilan :
 - en appréciant par des entretiens et/ou un rapprochement avec de la documentation juridique les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'estimation des droits en sécurisation de grille,
 - en appréciant le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements donnés au titre des output deals.
 - en appréciant les principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements donnés au titre des contrats d'achats de droits:
- vérifié la permanence des méthodes sur le calcul des indicateurs non GAAP tel que le coût des programmes.

RECETTES PUBLICITAIRES LIÉES A L'ANTENNE

RISQUE IDENTIFIÉ

Notes de l'annexe aux comptes consolidés concernées : « 2 Principes et méthodes comptables », « 5.1 Produits d'activités », « 7.2.1 Créances clients », « 7.2.2 Fournisseurs et autres créditeurs ».

Les recettes publicitaires liées aux Antennes représentent la part principale du chiffre d'affaires du Groupe (1 415 millions d'euros au 31 décembre 2020). Les créances clients du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2020 à 725 millions d'euros en valeur nette. Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs et les dégressifs accordés ainsi que les produits constatés d'avance.

Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondants sont diffusés. Les recettes publicitaires par les antennes du Groupe correspondent au montant des ventes d'espaces telles que facturées aux annonceurs, et sont réalisées dans le cadre strict de la régulation française (convention signée avec le CSA - Conseil supérieur de l'audiovisuel).

Les ventes d'espaces sont établies conformément aux conditions générales des ventes et aux conditions propres à chaque annonceur et agence. Les ventes sont principalement de deux types :

- les ventes d'espaces avec un objectif d'audience (GRP garanti) qui sont obtenues en rapprochant les informations de diffusion des niveaux d'audiences réalisés grâce à des sociétés reconnues dans la mesure des audiences et des volumes publicitaires ;
- les ventes d'espaces dites « spot à spot » qui résultent d'une négociation entre les annonceurs et les diffuseurs.

La mise en œuvre des tarifications fait l'objet d'une estimation qui intègre des critères de performance relatifs à l'atteinte des objectifs définis pour une campagne (atteinte du GRP garanti, etc.). Ces estimations se traduisent au plan comptable par des remises prenant la forme d'avoirs ou de produits constatés d'avance au titre des spots publicitaires gracieux.

Compte tenu de la prédominance des recettes publicitaires liées aux Antennes dans le chiffre d'affaires du Groupe, et celles-ci reposant sur différentes estimations, nous avons considéré leur évaluation comme un point clé de l'audit.

NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux, nous avons :

- pris connaissance des procédures et des systèmes d'information mis en place pour suivre la comptabilisation des recettes publicitaires et leur évaluation:
- testé les contrôles clés, ainsi que les contrôles généraux informatiques et applicatifs sur les principaux systèmes d'information, s'agissant des éléments suivants :
 - la séparation des tâches,
 - la saisie des conditions contractuelles et des prix des campagnes,
 - le montant des recettes publicitaires calculé par le système pour chaque campagne, que nous avons apprécié au regard des engagements contractuels en matière d'audience et de prix ;°étudié la corrélation entre les écritures comptables justifiant le chiffre d'affaires de la période et l'ensemble des encaissements en prenant en compte les variations de créances clients, factures à établir, produits constatés d'avance et TVA;

- sur un échantillon de contrats, également mis en œuvre les procédures suivantes :
 - analysé les clauses contractuelles et rapproché les données financières des pièces comptables émises (factures et/ou avoirs),
 - testé la conformité des méthodes appliquées avec les règles définies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés concernées,
 - testé le niveau des estimations établies au 31 décembre 2020 (factures ou avoirs à émettre) au regard des performances réalisées sur le portefeuille de contrats et en testant le dénouement des remises provisionnées d'une période à l'autre.

EVALUATION DU GOODWILL ET AUTRES INCORPOREL DE L'UGT DIGITAL

RISQUE IDENTIFIÉ

Notes de l'annexe aux comptes consolidés concernées : « 1 Faits marquants de l'exercice 2020 », « 7.1.2 Immobilisations incorporelles », « 7.4 Actifs et passifs non courants ».

La valeur nette comptable des actifs testés de l'UGT Digital, après dépréciation, s'élève à 268 millions d'euros au 31 décembre 2020 dont 187 millions d'euros de goodwill et 59 millions d'euros de marques. Comme indiqué dans les notes 1, 7.1.2 et 7.4 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les actifs identifiables non amortissables et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de cession.

- Concernant les marques, la valeur recouvrable est déterminée selon la méthode des royalty savings et implique des jugements importants de la Direction notamment sur l'établissement des prévisions de chiffre d'affaires conformément au plan à trois ans et sur le taux de redevance retenu.
- Concernant la valorisation de l'UGT à laquelle ont été affectés des goodwill, la valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et implique des jugements importants de la Direction notamment sur l'établissement des prévisions et sur la détermination des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.

Ces évaluations ont conduit le Groupe à comptabiliser une charge avant impôts de 75 millions d'euros au titre de la perte de valeur des marques aufeminin et My Little Paris pour 17 millions d'euros et de 58 millions d'euros au titre de la perte de valeur des goodwill de l'UGT Digital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tel qu'indiqué dans les notes 1, 7.1.2 et 7.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Compte tenu du caractère significatif de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe et du niveau de jugement de la Direction inhérent aux estimations et hypothèses utilisées, nous considérons l'évaluation des marques et de la valeur recouvrable des goodwill de l'UGT Digital comme un point clé de notre audit.

NOTRE REPONSE

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux, nous avons :

- pris connaissance du processus budgétaire et des contrôles clés associés à ce processus ;
- apprécié, les modalités mises en œuvre par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des marques et goodwill de l'UGT Digital. Nous avons obtenu les derniers plans à trois ans établis par la Direction et validés lors du Conseil d'Administration de TF1 le 15 décembre 2020 ainsi que les tests de perte de valeur des marques et les tests de perte de valeur de l'UGT effectués par la Direction.
- Sur la base de ces informations, nos travaux ont consisté à :
 - concernant les marques :
 - rapprocher la valeur nette comptable des actifs de marque testés avec la comptabilité,
 - apprécier la détermination des valeurs recouvrables des marques à partir de la méthode des royalty savings,
 - analyser, avec l'appui de nos experts en évaluation, la cohérence des taux de royalty savings retenus pour le test de la valeur recouvrable des
 - vérifier l'exactitude arithmétique des modèles de valorisation des marques utilisés par la Direction ;
 - concernant les goodwill:
 - rapprocher la valeur nette comptable des actifs testés avec la comptabilité,
 - analyser les projections des flux de trésorerie, notamment la cohérence des données sur les marges et les hypothèses utilisées pour la détermination du cash-flow normatif, au-delà du plan d'affaires à moyen terme, avec les données de marché disponibles et les dernières estimations de la Direction présentées aux organes de Gouvernance,
 - apprécier les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique au sein de l'UGT Digital.
 - analyser, avec l'appui de nos experts en évaluation, la cohérence des taux d'actualisation retenus, pour le test de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, notamment en les comparant avec les données de marché disponibles,



- vérifier l'exactitude arithmétique des modèles de valorisation des projections des flux de trésorerie utilisés par la Direction,
- vérifier l'analyse de sensibilité de la valeur recouvrable de l'UGT testée, à une variation des principales hypothèses retenues (taux de croissance long terme, variation du flux normatif, du taux d'actualisation),
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DESTINES À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au l de l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par l'entité dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Télévision Française 1 - TF1 par votre Assemblée Générale du 15 mai 2001 pour le cabinet MAZARS et du 14 avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet MAZARS était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la cinquième année.



RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE **GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit Interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La-Défense, le 10 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS Gilles Rainaut **ERNST & YOUNG Audit** Nicolas Pfeuty





6.4 COMPTES INDIVIDUELS

6.4.1 COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (NORMES FRANÇAISES)

(en millions d'euros)	Annexe	2020	2019
Produits d'exploitation		1 229,1	1 330,3
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	998,4	1 117,0
Autres prestations de services		47,2	42,3
Produits des activités annexes		15,3	11,7
Chiffre d'affaires		1 060,9	1 171,0
Production stockée		0,3	0,3
Production immobilisée		7,8	3,2
Subvention d'exploitation		0,0	0,0
Reprises sur amortissements et provisions		74,0	63,4
Transferts de charges	4.2	78,9	83,9
Autres produits		7,2	8,5
Charges d'exploitation		(1 132,5)	(1 281,0)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.3	(448,1)	(579,1)
Variation de stock	4.3	(11,7)	1,0
Autres achats et charges externes	4.4	(212,0)	(252,2)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.5	(67,6)	(81,1)
Salaires et traitements	4.6	(131,0)	(121,4)
Charges sociales	4.6	(53,1)	(54,4)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(, ,	
 amortissements des immobilisations 		(75,0)	(62,3)
provisions sur immobilisations et actif circulant		(78,7)	(77,8)
 provisions pour risques et charges 		(11,6)	(6,6)
Autres charges	4.7	(43,7)	(47,1)
Résultat d'exploitation		96,6	49,3
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
Produits financiers		42,8	107,9
Charges financières		(342,8)	(124,5)
Résultat financier	4.8	(300,0)	(16,6)
Résultat courant		(203,4)	32,7
Produits exceptionnels		14,7	403,5
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,0	0,0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1,4	391,4
Reprises sur provisions		13,3	12,1
Charges exceptionnelles		(21,9)	(404,6)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(2,1)	(4,4)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(6,7)	(393,1)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(13,1)	(7,1)
Résultat exceptionnel	4.9	(7,2)	(1,1)
Participation des salariés		0,0	0,0
Impôt sur les sociétés	4.10 et 4.11	4,1	(13,3)
RÉSULTAT NET	2 22	(206,5)	18,3



6.4.2 BILAN SOCIAL (NORMES FRANÇAISES)

Actif (en millions d'euros)	Annexe	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	56,9	42,2
Droits audiovisuels		45,4	34,5
Autres immobilisations incorporelles		11,5	7,7
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.2	62,5	50,8
Installations techniques matériels et outillages		17,3	9,3
Autres immobilisations corporelles		44,3	36,3
Immobilisations corporelles en cours		0,9	5,2
Immobilisations financières	2.4 et 3.3	1 108,5	1 332,1
Participations		767,8	1 195,7
Autres titres immobilisés		0,0	0,0
Prêts		105,0	120,0
Autres immobilisations financières		235,7	16,4
Actif immobilisé		1 227,9	1 425,1
Stocks et en cours	2.5 et 3.4	85,2	97,6
Avances et acomptes versés sur commandes	2.6 et 3.5.1	110,9	102,9
Créances clients et comptes rattachés	2.7 et 3.5.2	227,1	228,0
Autres créances	3.5.3	327,3	362,0
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.8 et 3.6	320,1	143,8
Charges constatées d'avance	3.7	7,5	6,5
Actif circulant		1 078,1	940,8
Écarts de conversion actif		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		2 306,0	2 365,9



Passif (en millions d'euros)	Annexe	31/12/2020	31/12/2019
Capital		42,0	42,0
Prime d'émission		20,2	20,2
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		771,3	771,3
Report à nouveau		569,3	551,0
Résultat net de l'exercice		(206,5)	18,3
Provisions réglementées	2.10	15,0	13,1
CAPITAUX PROPRES	3.8	1 215,6	1 420,2
Provisions pour risques et charges	2.11 et 3.9	112,4	61,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		486,0	376,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		197,4	218,3
Dettes fiscales et sociales		139,0	123,0
Dettes sur immobilisations		6,9	7,6
Dettes diverses		145,7	156,2
Produits constatés d'avance		3,0	2,6
Dettes	3.10	978,0	884,2
Écarts de conversion passif		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		2 306,0	2 365,9
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		0,0	0,0
(2) Dont comptes courants intra groupe		486,0	376,5



6.4.3 TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIAL EN FLUX DE TRÉSORERIE (NORMES FRANÇAISES)

En flux de trésorerie (en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
1 – Opérations d'exploitation		
Résultat de l'exercice	(206,5)	18,3
 Amortissements et provisions⁽¹⁾⁽²⁾ 	375,9	94,2
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,0	0,2
Capacité d'autofinancement	169,3	112,7
Acquisitions de programmes télévisuels ⁽²⁾	2,8	(4,2)
 Amortissements et provisions de programmes télévisuels⁽²⁾ 	(0,6)	4,8
■ Stocks	12,4	(5,6)
Créances d'exploitation	35,0	22,9
Dettes d'exploitation	(14,9)	4,4
Avances nettes en provenance des tiers	(8,0)	36,8
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	26,7	59,1
Trésorerie provenant de l'exploitation	196,1	171,8
2 – Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾⁽²⁾	(114,0)	(104,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾⁽²⁾	0,0	0,0
Acquisitions de participations financières/actions propres	(2,1)	(268,6)
Cessions/diminutions de participations financières	0,6	392,9
Incidence des fusions	(27,2)	0,3
Variation nette des dettes sur immobilisations	(0,7)	(0,9)
 Variation nette des autres immobilisations financières 	14,2	(120,0)
Trésorerie affectée aux investissements	(129,2)	(100,8)
3 – Opérations de financement		
Variation des capitaux propres	0,0	3,5
Variation nette des dettes financières	109,4	(43,2)
Dividendes mis en paiement	0,0	(83,8)
Trésorerie résultant du financement	109,4	(123,5)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	176,3	(52,6)
Trésorerie au début de l'exercice	143,8	196,4
Variation de la trésorerie	176,3	(52,6)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	320,1	143,8

⁽¹⁾ Hors programmes télévisuels comptabilisés en valeurs immobilisées.

261

⁽²⁾ En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des programmes télévisuels qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.



6.5 NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

NOTE 1	FAITS MARQUANTS	263	NOTE 4	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	273
			4.1	Chiffre d'affaires	273
NOTE 2	REGLES ET METHODES COMPTABLES	263	4.2	Transfert de charges	273
2.1	Comparabilité des comptes	263	4.3	Achats de matières premières, autres	
2.2	Immobilisations incorporelles	263		approvisionnements et variation de	
2.3	Immobilisations corporelles	264		stocks	273
2.4	Immobilisations financières	264	4.4	Autres achats et charges externes	273
2.5	Stocks	264	4.5	Impôts et taxes	273
2.6	Avances et acomptes	265	4.6	Salaires et traitements et	
2.7	Créances clients	265		charges sociales	273
2.8	Trésorerie	265	4.7	Autres charges	273
2.9	Opérations en devises et écarts		4.8	Résultat financier	273
	de conversion	265	4.9	Résultat exceptionnel	274
2.10	Provisions règlementées	265	4.10	Impôt sur les sociétés	274
2.11	Provisions pour risques et charges	265	4.11	Fiscalité différée	274
2.12	Publicité	266			
2.13	Engagements hors bilan	266	NOTE 5	AUTRES INFORMATIONS	275
2.14	Instruments financiers	266	5.1	Engagements hors bilan	275
			5.2	Utilisation des instruments	
NOTE 3		267		financiers de couverture	275
3.1	Immobilisations incorporelles	267	5.3	Effectifs	276
3.2	Immobilisations corporelles	268	5.4	Rémunération des dirigeants	276
3.3	Immobilisations financières	268	5.5	Options de souscription et	
3.4	Stocks et en cours	269		attributions gratuites d'actions	276
3.5	Avances et acomptes versés		5.6	Rémunération des mandataires	
	sur commandes et créances	269		sociaux au titre de leur activité	
3.6	Valeurs mobilières de placement			d'administrateur	276
	et disponibilités	270	5.7	Honoraires des Commissaires	
3.7	Charges constatées d'avance	270		aux Comptes	276
3.8	Capitaux propres	271	5.8	Consolidation	276
3.9	Provisions pour risques et charges	271	5.9	Tableau des filiales et participations	277
3.10	Dettes	272			
3.11	Produits constatés d'avance	272	NOTE 6	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	278



COVID-19

Début janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus (COVID-19) a été annoncée par les autorités sanitaires chinoises et l'OMS a déclaré l'état de pandémie le 11 mars 2020. Ce virus a circulé activement dans plusieurs pays dont la France et des mesures restrictives ont été prises. Tout en assurant la continuité de l'activité dès lors qu'elle était possible, le groupe TF1 a privilégié la santé de ses collaborateurs et veillé à respecter ces mesures restrictives. Dans ce contexte, la crise liée à la propagation de le COVID-19 a eu un impact fort sur certaines activités du groupe TF1, en particulier pendant la première période de confinement et de couvre-feu.

L'impact de la crise sanitaire et ses conséquences sur l'activité et les performances de la société TF1 s'est traduit notamment par la baisse de chiffre d'affaires publicitaire (malgré l'augmentation de l'audience et de la durée d'écoute), par la maîtrise du coût des programmes qui a permis de réduire les coûts de l'exercice et par le recours au chômage

Les variations de performance observées dans les états financiers de la société traduisent principalement les effets de la crise sanitaire. Compte tenu des impacts multiples, mais aussi des mesures d'économies qui ont été mises en œuvre, il n'est pas possible d'isoler dans la variation de la performance la part qui serait imputable à le COVID-19.

Au titre des mesures de soutien accordées par l'État, la société a bénéficié d'indemnités de chômage partiel à hauteur de 0,4 million d'euros.

DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION UNIFY

Une provision pour dépréciation relative aux titres de participation Unify a été comptabilisée pour un montant de 208,2 millions d'euros dans les comptes de l'exercice 2020.

FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ **NEWEN STUDIOS**

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du Groupe, la société TF1 SA a, en date du 1er décembre 2020, absorbé la société Newen Studios (maison mère du pôle Newen et détentrice des titres de participation de la société Newen). Au 31 décembre 2020, la société TF1 SA détient ainsi 99,07 % des titres Newen.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPARABILITÉ DES COMPTES

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2020.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

221 **Droits Audiovisuels**

Les droits audiovisuels comprennent :

- les parts de coproduction de fictions ;
- les programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'Antenne.



2.2.1.1 Parts de coproduction de fictions

Cette rubrique présente les acquisitions de parts de coproduction de fictions depuis la nouvelle réglementation intervenue en 2015, réalisées en complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes. Ces investissements permettent de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation desdits programmes

Les versements de ces parts de coproduction sont constatés en immobilisations définitives à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où la période est ouverte pour les droits de diffusion acquis parallèlement. Les acomptes versés au titre des parts de coproduction qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours. Figurent également en immobilisations en cours le montant des œuvres littéraires préalables aux contrats de coproduction.

Les parts de coproduction sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Les parts de coproduction font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2.10. Provisions réglementées.

2.2.1.2 Programmes télévisuels

Cette rubrique comprend les parts de coproduction de fictions résiduelles antérieures à la nouvelle réglementation, ainsi que les parts de production d'autres programmes. Les programmes télévisuels sont portés en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours à compter de la date de fin de tournage.

Les programmes sont amortis selon les mêmes règles que celles applicables aux stocks de programmes (cf. paragraphe 2.5. Stocks).

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de production ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. Les programmes télévisuels non encore diffusés font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2.10. Provisions réglementées.

2.2.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué selon les modalités prévues au paragraphe 2.10. Provisions règlementées.

2.3 **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2.10. Provisions réglementées.

2.5 **STOCKS**

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés*	Autres programmes
 1 ère diffusion 	80 %	50 %	100 %
 2^{ème} diffusion 	20 %	50 %	

- Selon une analyse réalisée sur la base d'un historique de consommation récent, les modalités de consommation ont évolué, faisant apparaître une diminution des avantages économiques futurs des rediffusions des séries. Suite à ce constat, il a été décidé de modifier, à compter du 1er janvier 2021, la règle de consommation des séries : la valorisation de la 1^{ère} diffusion sera portée à 67 % et celle de la 2^{ème} diffusion à 33 %.
- pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.



Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction);
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Au 31 décembre 2020, pour faire face à l'évolution des modalités de consommation mentionnée ci-dessus, une provision complémentaire a été constituée sur les séries pour lesquelles seule la deuxième diffusion figure en stocks, afin de ramener la valeur de la deuxième diffusion à sa valeur économique à compter du 1er janvier 2021.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats-cadres), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

2.6 **AVANCES ET ACOMPTES**

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de production de programmes télévisuels pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2.7 **CREANCES CLIENTS**

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances clients douteuses ou litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de l'antériorité de la créance et de la situation financière du débiteur.

2.8 **TRESORERIE**

La société gère de façon centralisée la trésorerie du Groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

OPERATIONS EN DEVISES ET ECARTS 2.9 **DE CONVERSION**

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf. 5.2.1).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2.10 PROVISIONS REGLEMENTEES

Cette rubrique comprend:

■ les amortissements dérogatoires sur les parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage. Ces amortissements dérogatoires sont repris à la date de passage en immobilisation définitive pour les parts de coproduction et à la date de diffusion ou mise au rebut pour les programmes télévisuels.

Les amortissements dérogatoires mentionnés ci-dessus sont calculés selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

■ 1 ^{er} mois	20 %
■ 2 ^{ème} mois	15 %
■ 3 ^{ème} au 9 ^{ème} mois	5 %
■ 10 ^{ème} au 24 ^{ème} mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences, acquis jusqu'au 31 décembre 2016 ou créés, qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan :
- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

2.11 **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'évènements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.



2.11.1 Indemnités de fin de carrière

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français: ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur :
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques:
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat, en dotation/reprise de provision pour risques et charges.

2.11.2 Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2.12 **PUBLICITE**

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

214 **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.





IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 3.1

3.1.1 **Droits audiovisuels**

Les droits audiovisuels s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2020
Parts de coproduction de fictions	265,2	57,6	(1,6)	13,4	334,6
Parts de coproduction de fictions en cours	16,6	28,4		(13,4)	31,6
Programmes télévisuels	6,4	3,2	(7,6)		2,0
TOTAL	288,2	89,2	(9,2)	0,0	368,2
Amortissements	01/01/2020	Augmentations	Diminutions		31/12/2020
Parts de coproduction de fictions	101,3	59,9			161,2
Programmes télévisuels	0,0	3,2	(3,2)		0,0
TOTAL	101,3	63,1	(3,2)	0,0	161,2
Provisions	01/01/2020	Augmentations	Diminutions		31/12/2020
Parts de coproduction de fictions	152,4	65,6	(56,4)		161,6
Programmes télévisuels	0,0				0,0
TOTAL	152,4	65,6	(56,4)	0,0	161,6
Valeurs nettes	34,5				45,4

Les engagements relatifs aux parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels pour les années à venir se ventilent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2020	Rappel 2019
Parts de coproduction de fictions	35,7	56,8	0,4	92,9	52,2
Programmes télévisuels	6,0	0,3	0,1	6,4	1,1

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2020
Logiciels	25,7	4,7	(0,3)	1,6	31,7
Autres immobilisations incorporelles	1,6				1,6
Immobilisations incorporelles en cours	4,2	1,5		(1,6)	4,1
TOTAL	31,5	6,2	(0,3)	0,0	37,4
Amortissements	01/01/2020	Augmentations	Diminutions		31/12/2020
Logiciels	22,2	2,1			24,3
Autres immobilisations incorporelles	1,6				1,6
TOTAL	23,8	2,1	0,0	0,0	25,9
					11,5



3.2 **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2020
Installations techniques et matériels	78,0	5,0	(6,2)	6,6	83,4
Autres immobilisations	113,4	14,3	(2,5)	0,2	125,4
Immobilisations en cours	5,2	2,5		(6,8)	0,9
TOTAL	196,6	21,8	(8,7)	0,0	209,7
Amortissements	01/01/2020	Augmentations	Diminutions		31/12/2020
Amortissements Installations techniques et matériels	01/01/2020 68,7	Augmentations 3,5	Diminutions (6,1)		31/12/2020 66,1
		ū			
Installations techniques et matériels	68,7	3,5	(6,1)		66,1

3.3 **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

	Titrae da	Autres immobilisations			
(en millions d'euros)	participation	financières	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 1 ^{ER} JANVIER 2020	1 272,1	16,2	120,0	0,2	1 408,5
Augmentations			'		
TF1 Distribution – augmentation de capital	2,0				2,0
■ Newen — suite à absorption Newen Studios	34,1	218,4*			252,5
Dépôt garantie				0,8	0,8
Diminutions					
■ Unify – prêt			(15,0)		(15,0)
Newen Studios	(225,8)				(225,8)
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 082,5	234,7	105,0	1,0	1 423,2
Provisions pour dépréciation					
Au 1 ^{er} janvier 2020	76,4	0,0	0,0	0,0	76,4
Dotations	238,3				238,3
Reprises					0,0
Au 31 décembre 2020	314,7	0,0	0,0	0,0	314,7
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	767,8	234,7	105,0	1,0	1 108,5

Mali de fusion affecté aux titres de participation Newen.

La dotation aux provisions pour dépréciation de 238,3 millions d'euros concerne des titres de participation de filiales détenues à 100 % (cf. note 2.4) et comprend pour 208,2 millions d'euros la provision pour dépréciation constatée sur les titres Unify (cf. note 1 Faits marquants). L'écart de 133 millions d'euros constaté par rapport à la provision figurant dans les comptes consolidés (75 millions d'euros au 31 décembre 2020), s'explique par le traitement normatif spécifique à certaines opérations sur titres en normes IFRS (cf. Note 7.4 Actifs et Passifs non courants).

Les 30,1 millions d'euros de dotation aux provisions pour dépréciation résiduels concernent la société TF1 Studio.

STOCKS ET EN COURS 3.4

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Achats de droits	Production interne	Total 2020	Rappel 2019
Stock au 1er janvier	109,7	2,5	112,2	110,8
Achats	448,1	104,4	552,5	728,2
Consommations au titre de la diffusion	(436,5)	(107,6)	(544,1)	(656,2)
Droits échus/réformes/reventes	(23,4)	3,6	(19,8)	(70,7)
Consommations totales	(459,9)	(104,0)	(563,9)	(726,9)
Stock au 31 décembre	97,9	2,9	100,8	112,2
Variation de stock	(11,8)	0,4	(11,4)	1,4
Provisions pour dépréciation				
Au 1 ^{er} janvier	14,6	0,0	14,6	18,8
Dotations*	13,0		13,0	5,7
Reprises	(12,0)		(12,0)	(9,9)
Au 31 décembre	15,6	0,0	15,6	14,6

Dont 2,5 millions d'euros relatifs aux dépréciations complémentaires comptabilisées dans le cadre de l'évolution des modalités de consommation des séries.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2020	Rappel 2019
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	779,2	469,2	0,0	1 248,4	1 435,8
Droits de retransmissions sportives ⁽²⁾	60,9	76,7		137,6	167,5
TOTAL	840,1	545,9	0,0	1 386,0	1 603,3

⁽¹⁾ Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 Acquisitions de droits pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan.

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 27,1 millions d'euros en US dollars.

3.5 **AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES ET CRÉANCES**

3.5.1 Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 106,5 millions d'euros.

3.5.2 Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. À ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2020, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 187,9 millions d'euros contre 192,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

3.5.3 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances fiscales (TVA, IS) et de soldes de comptes courants de filiales.

3.5.4 Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

(en millions d'euros)	01/01/2020	Dotation	Reprise	31/12/2020
Avances et acomptes	0,0			0,0
Créances clients	0,1			0,1
Autres créances	0,0			0,0
TOTAL	0,1	0,0	0,0	0,1

⁽²⁾ Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'évènements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan.



3.5.5 Echéances des créances

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à moins de 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé	15,0	60,0	31,0	106,0
Actif circulant*	582,5	7,5		590,0
TOTAL	597,5	67,5	31,0	696,0

^{*} Comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS 3.6

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes		
(en millions d'euros)	2020	2019
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Dépôts bancaires (à vue)	8,6	9,6
Comptes courants de trésorerie débiteurs*	311,3	134,0
Régies	0,2	0,2
Disponibilités	320,1	143,8
TOTAL	320,1	143,8
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1 ^{er} janvier	0,0	0,0
Dotations	0,0	0,0
Reprises	0,0	0,0
Au 31 décembre	0,0	0,0
VALEURS NETTES	320,1	143,8

3.7 **CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Ce poste s'élève à 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 (6,5 millions d'euros au 31 décembre 2019).

ele placement effectué chez Bouygues Relais (s'élevant à 113,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 54,0 millions d'euros au 31 décembre 2019);

— les comptes courants de trésorerie vis-à-vis de sociétés du Groupe (108,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 80,0 millions d'euros en 2019);

— un compte courant relais accordé à la filiale Newen (dont le montant s'élève à 90 millions d'euros au 31 décembre 2020).

3.8 **CAPITAUX PROPRES**

Le capital est divisé en 210 392 991 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées.

(en millions d'euros)	01/01/2020	Affectation du résultat (AGM 2020)	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Capital	42,0	,	•		42,0
Prime d'émission	20,2				20,2
Réserve légale	4,3				4,3
Report à nouveau	551,0	18,3			569,3
Autres réserves	771,3				771,3
Résultat de l'exercice	18,3	(18,3)	(206,5)		(206,5)
Sous total	1 407,1	0,0	(206,5)	0,0	1 200,6
Provisions réglementées	13,1		13,0	(11,1)	15,0
TOTAL	1 420,2	0,0	(193,5)	(11,1)	1 215,6
Nombre d'actions	210 242 074		155 500	(4 583)	210 392 991

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	01/01/2020	Dotation	Reprise	31/12/2020
Droits audiovisuels	9,7	7,5	(8,5)	8,7
Frais d'acquisition sur titres de participation	1,2	0,3	(1,4)	0,1
Logiciels et licences	2,2	5,2	(1,2)	6,2
TOTAL	13,1	13,0	(11,1)	15,0

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2.11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en millions d'euros)	01/01/2020	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2020
Provisions pour litiges	4,6	6,9	(2,7)	(0,4)	8,4
Provisions relatives aux sociétés apparentées	27,0	74,0	(26,9)		74,1
Provisions pour indemnités de fin de carrière	29,9	4,5	(4,7)		29,7
Autres provisions pour risques et charges	0,0	0,2			0,2
TOTAL	61,5	85,6	(34,3)	(0,4)	112,4

Les provisions pour litiges correspondent à des risques fiscaux, juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 29,7 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 35,0 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 5,3 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

■ taux d'actualisation : 0,6019 % ;

■ taux d'augmentation des salaires : 2,00 % ;

age de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.



3.10 **DETTES**

3.10.1 Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède des accords de tirages confirmés auprès de diverses banques d'un montant de 870 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2020 (dont 155 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 715 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

3.10.2 Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 486,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 376,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

3.10.3 Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 112,3 millions d'euros (129,1 millions d'euros en 2019).

3.10.4 Echéances des dettes

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à moins de 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières divers	486,0			486,0
Dettes fournisseurs	197,4			197,4
Dettes fiscales et sociales	139,0			139,0
Dettes sur immobilisations	6,9			6,9
Dettes diverses	145,0	0,7		145,7
TOTAL	974,3	0,7	0,0	975,0

3.10.5 Etat des charges à payer et des produits à recevoir

(en millions d'euros)			
Actif		Passif	
Créances clients	5,8	Dettes fournisseurs	72,8
Autres créances	26,3	Dettes fiscales et sociales	78,2
		Dettes sur immobilisations	3,7
		Dettes diverses	112,3

3.11 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance d'un montant de 3,0 millions d'euros sont relatifs à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2019 s'élevait à 2,6 millions d'euros.



NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES 4.1

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 998,4 millions d'euros en 2020 (dont 20,9 millions d'euros réalisés à l'étranger) contre 1 117,0 millions d'euros en 2019 (dont 19,3 millions d'euros réalisés à l'étranger).

4.2 TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges s'élèvent à 78,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 83,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce poste correspond principalement aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4.3 ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES. **AUTRES APPROVISIONNEMENTS ET VARIATION DE STOCKS**

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 459,9 millions d'euros contre 578,1 millions d'euros en 2019. Se reporter au paragraphe 3.4.

44 **AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

Ce poste comprend notamment une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 18,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 59,1 millions d'euros en 2019. Les droits de retransmissions sportives sont en forte baisse en 2020 du fait de l'absence d'évènement sportif significatif sur la période.

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 9,0 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 0,9 million d'euros. Le montant net s'élève donc à 8 millions d'euros en 2020 contre 7,8 millions d'euros en 2019.

4.8 **RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier se décompose comme suit : 2019 (en millions d'euros) 2020 Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes 9,6 47,7 2,5 Intérêts nets versés ou reçus 1,9

Provisions pour dépréciation des titres* (238,3)(41,2)Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes (74,0)(26,9)Écarts de change et provisions écarts de conversion 0,2 1,9 (300,0)(16,6)

Concernant les sociétés liées, les intérêts recus s'élèvent à 2,4 millions d'euros en 2020 contre 1,9 millions d'euros en 2019,

IMPOTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 50,9 millions d'euros en 2020 contre 62,0 millions d'euros en 2019.

SALAIRES ET TRAITEMENTS 4.6 **ET CHARGES SOCIALES**

Ce poste comprend une provision au titre de l'intéressement de 10,5 millions d'euros en 2020.

4.7 **AUTRES CHARGES**

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 43,1 millions d'euros en 2020 contre 46.7 millions d'euros en 2019.

Se reporter au paragraphe 3.3.



4.9 **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Réformes/droits échus et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations incorporelles	(5,6)	(1,5)
Réformes et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations corporelles	(0,3)	0,0
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris) ⁽¹⁾	0,3	5,0
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	0,6	(0,1)
Divers ⁽²⁾	(2,2)	(4,5)
NET	(7,2)	(1,1)

⁽¹⁾ Les dotations nettes aux provisions correspondent au 31 décembre 2020 à une reprise nette pour litiges de 2,2 millions d'euros et à une dotation nette des amortissements dérogatoires de 1,9 million d'euros. Au 31 décembre 2019, les dotations nettes aux provisions correspondent à une reprise nette pour litiges de 2,3 millions d'euros et à une reprise nette des amortissements dérogatoires de 2,7 millions d'euros.

4.10 IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Charge d'impôt groupe fiscal (nette des crédits d'impôt)	(15,6)	(44,7)
Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	19,3	31,2
Charge/Produit d'impôt sur exercices antérieur	0,5	(1,2)
Dotation/Reprises provision pour impôt	0,0	1,4
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	4,1	(13,3)
Résultat avant impôt et participation	(210,6)	31,6
Taux d'impôt apparent	(1,95 %)	42,09 %

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 3,2 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1er janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 66 sociétés au 31 décembre 2020.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2020.

L'écart entre le taux d'impôt théorique et le taux apparent résulte tant en 2020 qu'en 2019, de déductions et réintégrations liées à des produits et charges non totalement fiscalisés (dividendes, plus ou moins-value long terme principalement) et de retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe notamment).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2020 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 47,3 millions d'euros.

FISCALITE DIFFEREE 4.11

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futurs non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base du taux applicable en 2021, à savoir 28,41 %.

(en millions d'euros)	Accroissement futur d'impôt	Allégement futur d'impôt
Provisions réglementées	4,2	-
Provisions pour risques		1,1
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion	-	3,0

⁽²⁾ Les charges diverses correspondent principalement à un redressement de taxes de 2,2 millions d'euros (3,3 millions d'euros en 2019) couvert par une reprise de provision du même montant (soit 2,2 millions d'euros en 2020 (cf. ci-dessus) et 3,3 millions d'euros en 2019)





AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils se ventilent au 31 décembre 2020, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

Engagements donnés (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2020	Rappel 2019
Contrats de location simple	26,3	93,9	28,0	148,2	171,7
Contrats de transport d'images	5,3	19,2	1,4	25,9	7,2
Garanties ⁽¹⁾	8,3	11,2	0,1	19,6	16,6
Engagements sur titres de participations ⁽²⁾				0,0	0,0
Divers ⁽³⁾				0,0	0,1
TOTAL	39,9	124,3	29,5	193,7	195,6

Engagements reçus (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2020	Rappel 2019
Contrats de location simple	26,3	93,9	28,0	148,2	171,7
Contrats de transport d'images	5,3	19,2	1,4	25,9	7,2
Engagements sur titres de participations(2)				0,0	0,0
Divers ⁽³⁾				0,0	0,3
TOTAL	31,6	113,1	29,4	174,1	179,2

- Cette rubrique correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.
- Cette rubrique correspond aux engagements fermes ou optionnels de livrer ou recevoir des titres.
- (3) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5.2.1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3.10.1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2020.

5.2 **UTILISATION DES INSTRUMENTS** FINANCIERS DE COUVERTURE

Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères;
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus ;
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Périodiquement, TF1 actualise sa position nette consolidée et apprécie le risque de couverture de change. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2020, la contre-valeur du montant net global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 19,2 millions

- 8,1 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture);
- 11,1 millions d'euros de ventes à terme (constitués en totalité en CHF, valorisés au taux de clôture).



EFFECTIFS 5.3

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2020	2019
Employés	96	80,3
Agents de maîtrise	193	207
Cadres	851	854
Journalistes	237	237
Stagiaires	26	24
Intermittents	64	86
TOTAL	1 467	1 489

5.4 **REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

La rémunération versée au cours de l'exercice 2020 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les dix membres du Comité Exécutif TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 8,0 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,5 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Gilles Pélisson, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2020 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,3 million d'euros.

Il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

5.5 **OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS**

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

5.6 **REMUNERATION DES MANDATAIRES** SOCIAUX AU TITRE DE LEUR ACTIVITÉ **D'ADMINISTRATEUR**

Le montant des rémunérations des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur versé au cours de l'exercice 2020 s'élève à 0,3 million d'euros.

5.7 **HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le montant des honoraires versés par la société TF1 SA à ses Commissaires aux Comptes s'élève, au titre de l'exercice, à 0,5 million d'euros.

5.8 CONSOLIDATION

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe Bouygues.



5.9 **TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus ⁽¹⁾	Valeur nette comptable des titres détenus ⁽¹⁾	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis ⁽²⁾	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
(en milliers d'euros ou d'	unités moné	étaires de la o	levise spécifié	e)							
I. Filiales (50 % au moir	ıs du capit	al détenu pa	ır la société)								
■ TF1 Publicité		2 400	40 133	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 474 683	16 614	-
■ TF1 Films Production		2 550	29 203	100,00 %	1 768	1 768	-	-	45 242	3 902	-
■ TF1 Entertainment		3 000	10 127	100,00 %	3 049	3 049	-	-	18 224	2 241	-
■ e-TF1		1 000	31 630	100,00 %	1 000	1 000	-	-	128 508	24 860	-
■ TF1 Video		3 000	1 431	100,00 %	23 100	1 611	-	-	20 006	1 647	-
 TF1 Expansion 		269	182 232	100,00 %	291 292	291 292	-	-	0	65 313	-
■ TF1 Studio		15 000	6 143	100,00 %	138 431	70 969	-	-	40 780	(166)	-
La Chaine Info		4 500	1 382	100,00 %	2 059	59	8 757	-	32 295	(24 098)	-
Ouest Info		40	(1 263)	100,00 %	2 617	17	1 274	-	0	(53)	-
 TF1 Production 		10 080	8 008	100,00 %	39 052	39 052	-	-	63 280	1 764	-
■ TF1 Management		40	(19)	100,00 %	80	80	-	-	0	(5)	-
PRÉFAS 20		40	(27)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
Unify		312 697	(109 457)	100,00 %	312 697	104 496	-	-	1 574	(121 882)	-
PREFAS 25		40	(15)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
PREFAS 26		40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	0	3	-
PREFAS 27		40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	0	3	-
PREFAS 28		40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	0	3	-
PREFAS 29		40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	0	3	-
 TF1 Distribution 		2 040	824	100,00 %	2 040	2 040	-	-	118 895	69	-
■ TF1 DS		100	0	100,00 %	100	100	-	-	19 944	(3)	-
Newen		30 830	55 180	99,07 %	34 125	34 125	90 000	-	10 180	(4 227)	-
■ TF1 SPV		1 003	(567)	100,00 %	1 003	1 003	-	-	298	(10 773)	-
 Monte Carlo participation 		33 700	156 941	100,00 %	213 827	213 827	46 000	-	186	39 476	-
 TF1 Acquisition de Droits 		0	0	91,00 %	0	0	199 464	-	259 327	(50 913)	-
II. Participations (10 à 5	50 % du ca	pital détenu	par la socié	té)							
Médiametrie*		14 880	25 309	10,80 %	44	44	-	-	95 542	2 480	-
A1 International		nc	nc	50,00 %	12 809	0	-	-	nc	nc	-
■ SMR6		75	15	20,00 %	15	15	5	-	78	2	-
III. Participations (capit	al détenu i	inférieur à 1	0 %)								
Médiametrie Expansion*		843	(449)	2,42 %	91	0	-	-	0	(32)	-
Extension TV		50	2 125	0,004 %	2	2	-	-	11 078	1 676	-
Aphélie		2	49 841	0,05 %	0	0	-	-	19 775	16 136	-
■ Sofiouest*		5 640	72 785	0,0057 %	19	19	-	-	1 345	17 017	-
TOTAL GÉNÉRAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					1 082 498	767 846	345 500	0	-	-	0

⁽¹⁾ le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres.

 ⁽²⁾ les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.
 * Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2019.





Néant.



6.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société TF1.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TF1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

RISQUE IDENTIFIÉ

Note de l'annexe aux comptes annuels concernée : 2.4 – Immobilisations financières.

Au 31 décembre 2020, les titres de participation inscrits à l'actif pour une valeur nette comptable de 1 108,5 millions d'euros représentent 48 % du total du bilan de la société TF1 lls sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, correspondant au coût d'achat augmenté des frais d'acquisition éventuels, lesquels font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans. Ces titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est significativement inférieure à leur valeur nette comptable, représentant ainsi une dépréciation de 238 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité de chaque titre de participation est déterminée sur la base des données prévisionnelles établies par la société, en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés.

La détermination de la valeur d'utilité de chaque titre de participation repose sur des hypothèses et des estimations établies par la Direction, notamment la projection des flux de trésorerie issus des plans d'affaires, le taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et le taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction et de la sensibilité des valeurs d'utilité à la variation des hypothèses de prévisions.

NOTEE DEPONSE

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons principalement:

- pris connaissance du processus budgétaire et des contrôles clés associés à ce processus ;
- obtenu les modalités de calcul des valeurs d'utilité et, en particulier, les prévisions de flux de trésorerie des sociétés représentatives de ces titres de participation, afin:
 - d'apprécier leur cohérence avec les plans d'affaires à moyen terme approuvés par le management et présentés au Conseil d'Administration de la société TF1 pour approbation,
 - d'examiner la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture,
 - d'apprécier les hypothèses utilisées pour la détermination du cash-flow normatif, au-delà du plan d'affaires à moyen terme,
 - de comparer les prévisions retenues des périodes précédentes ainsi que de l'exercice clos le 31 décembre 2020 avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés,
 - de contrôler la permanence des méthodes retenues ;
- apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, les taux d'actualisation retenus dans le cadre du calcul de la valeur d'utilité;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par votre société ;
- vérifié les analyses de sensibilité, en particulier, pour les titres de participation présentant des valeurs recouvrables proches de leur valeur comptable ;
- apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

PROGRAMMES ET DROITS

RISQUE IDENTIFIE

Notes de l'annexe aux comptes annuels concernées: § 2.2.1. et 3.1.1. Droits audiovisuels, § 2.5. et 3.4. Stocks et encours, § 2.6. Avances et acomptes, § 3.5.1. Avances et acomptes versés sur commande.

Les programmes, les droits de diffusion et les droits audiovisuels, comptabilisés au bilan ou présentés en engagements hors bilan, constituent les programmes et les droits.

Les programmes et les droits de diffusion correspondent aux contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives souscrits par la société TF1 afin de sécuriser ses grilles de programmes pour les années futures.

Au 31 décembre 2020, ces programmes et ces droits de diffusion sont comptabilisés en stock pour 85,2 millions d'euros dès lors lorsqu'ils sont considérés « diffusables », c'est-à-dire dès que les critères suivants sont atteints :

- l'acceptation technique est obtenue,
- la date d'ouverture des droits est atteinte.

La valeur du stock est déterminée à partir du coût de production ou du coût d'acquisition diminué des consommations de l'exercice. Lorsqu'un programme est acquis pour une diffusion unique, il est amorti à 100 % lors de la diffusion. Dès lors que l'acquisition porte sur deux diffusions ou davantage, le programme est, sauf cas particulier contractuel, consommé d'après les règles définies par la société TF1 en fonction du type de programme concerné.

- Les droits audiovisuels correspondent principalement (i) aux programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'Antenne et (ii) aux parts de producteur investies par la société TF1.
 - Au 31 décembre 2020, ces droits audiovisuels sont comptabilisés, à leurs coûts d'acquisition contractuels, en immobilisations incorporelles liées aux droits audiovisuels pour un montant de 45,4 millions d'euros en valeur nette. L'amortissement de ces immobilisations est déterminé, par catégorie de droits audiovisuels, en fonction des modalités indiquées à la note 2.2.1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Les engagements hors bilan donnés par la société TF1, directement ou indirectement, concernent les programmes et les droits pour lesquels la société considère les critères précédemment décrits comme n'étant pas réunis. Ces engagements sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou, dans le cas des output deals, du montant estimé des décaissements futurs après déduction des acomptes versés. Au titre de la sécurisation de la grille des programmes des années futures, les contrats d'acquisition des programmes et droits s'élèvent à 1 386 millions d'euros au 31 décembre 2020.



- Les programmes et les droits font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable de ces programmes et de ces droits est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de ces programmes et ces droits est déterminée :
 - concernant les programmes et les droits de diffusion, dès lors qu'il est probable qu'un programme ne sera pas diffusé sur la base de la probabilité de diffusion appréciée à partir des grilles prévisionnelles de programmes validées par la Direction,
 - concernant les parts de coproduction de fictions, sur la base des recettes prévisionnelles attendues.

Nous avons considéré que la réalité et l'évaluation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels ainsi que l'exhaustivité des engagements donnés sur ces programmes et ces droits constituaient un point clé de l'audit, compte tenu de la part importante de ces programmes et ces droits dans les comptes de la société TF1, et du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction pour apprécier la valeur de ces programmes, de ces droits de diffusion et de ces droits audiovisuels.

NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux nous avons principalement :

- pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des systèmes d'information mis en place concourant à la comptabilisation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels, ainsi que des dépenses correspondantes ;
- sur les programmes et les droits de diffusion :
 - mené des contrôles généraux informatiques sur les logiciels de gestion intervenant dans la comptabilisation des programmes et droits utilisés par la société TF1.
 - testé et fiabilisé les déversements entre les interfaces de gestion des stocks, ainsi que les états clés issus de ces logiciels utilisés pour notre audit,
 - testé la conception et l'efficacité des contrôles clés mis en place par la société TF1 sur le processus de comptabilisation et d'estimation des programmes et des droits de diffusion;
- réalisé des procédures analytiques sur l'évolution du stock de programmes et de droits.

Sur la base d'un échantillon, nous avons :

- apprécié la valeur des immobilisations en cours par cohérence avec le niveau d'avancement des productions en cours et des dépenses associées ;
- testé la valeur des droits audiovisuels en catalogue :
 - en appréciant l'analyse des avantages économiques futurs produite par la société TF1,
 - en examinant la correcte application des taux de dépréciation des stocks déterminés par nature de droit de diffusion ;
- testé la correcte inscription au bilan ou en engagements hors bilan par cohérence avec l'acceptation technique et la date d'ouverture des droits ;
- testé la valeur des programmes et des droits de diffusion en stock :
 - par rapprochement des programmes présents en stock avec les contrats signés,
 - par rapprochement des programmes non dépréciés avec les programmes présents en grille prévisionnelle,
 - en analysant de manière rétrospective le débouclage des dépréciations et des mises au rebut non provisionnées ;
- examiné la correcte application des règles de consommation du stock définies par la société TF1 par rapprochement avec les constats de diffusion ;
- apprécié la valeur des engagements hors bilan en avances et acomptes versés :
 - en appréciant par des entretiens et/ou des rapprochements avec de la documentation juridique les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'estimation des droits en sécurisation de grille,
 - en appréciant les principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements donnés au titre des contrats d'achats de droits.

RECETTES PUBLICITAIRES LIÉES A L'ANTENNE

RISQUE IDENTIFIÉ

Notes de l'annexe aux comptes annuels concernées : § 2.7. Créances clients, § 2.12. Publicité, § 3.5.2. Créances clients et comptes rattachés, § 3.10.3. Dettes diverses, § 3.11. Produits constatés d'avance, § 4.1. Chiffre d'affaires.

Les recettes publicitaires liées à l'Antenne représentent la part principale du chiffre d'affaires de la société TF1 (0,998 million d'euros au 31 décembre 2020). Les créances clients envers TF1 Publicité s'élèvent au 31 décembre 2020 à 188 millions d'euros en valeur nette. Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs et les dégressifs accordés ainsi que les produits constatés d'avance.

Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondants sont diffusés. Les recettes publicitaires liées à l'Antenne reconnues par l'entité correspondent au montant des ventes d'espaces publicitaires telles que facturées aux annonceurs diminuées de la commission régie, et sont réalisées dans le cadre strict de la régulation française (convention signée avec le CSA - Conseil supérieur de l'audiovisuel).



Les ventes d'espaces sont établies conformément aux conditions générales des ventes et aux conditions propres à chaque annonceur et agence. Les ventes sont principalement de deux types :

- les ventes d'espaces avec un objectif d'audience (GRP garanti) qui sont obtenues en rapprochant les informations de diffusion des niveaux d'audiences réalisés grâce à des sociétés reconnues dans la mesure des audiences et des volumes publicitaires ;
- les ventes d'espaces dites « spot à spot » qui résultent d'une négociation entre les annonceurs et les diffuseurs.

La mise en œuvre des tarifications fait l'objet d'une estimation qui intègre des critères de performance relatifs à l'atteinte des objectifs définis pour une campagne (atteinte du GRP garanti, etc.). Ces estimations se traduisent au plan comptable par des remises prenant la forme d'avoirs ou de produits constatés d'avance au titre des spots publicitaires gracieux.

Compte tenu de la prédominance des recettes publicitaires dans le chiffre d'affaires de la société TF1 et celles-ci reposant sur différentes estimations, nous avons considéré leur évaluation comme un point clé de l'audit.

NOTRE RÉPONSE

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux :

- nous avons pris connaissance des procédures et des systèmes d'information mis en place pour suivre la comptabilisation des recettes publicitaires et leur évaluation :
- nous avons testé les contrôles clés, ainsi que les contrôles généraux informatiques et applicatifs clés sur les principaux systèmes d'information, s'agissant des éléments suivants :
 - la séparation des tâches,
 - la saisie des conditions contractuelles et des prix des campagnes,
 - le montant des recettes publicitaires calculé par le système pour chaque campagne, que nous avons apprécié au regard des engagements contractuels en matière d'audience et de prix.
- nous avons apprécié la corrélation entre les écritures comptables justifiant le chiffre d'affaires de la période et l'ensemble des encaissements en prenant en compte les variations de créances clients, factures à établir, produits constatés d'avance et TVA;
- sur un échantillon de contrats de ventes d'espaces publicitaires Antenne, nous avons également mis en œuvre les procédures suivantes :
 - nous avons analysé les clauses contractuelles et rapproché les données financières des pièces comptables émises (factures et/ou avoirs),
 - nous avons testé la conformité des méthodes appliquées avec les règles définies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels concernées,
 - nous avons testé le niveau des estimations établies au 31 décembre 2020 (factures ou avoirs à émettre) au regard des performances réalisées sur le portefeuille de contrats et en testant le dénouement des remises provisionnées d'une période à l'autre.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de Commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de Commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.



AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINES À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au l de l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par l'entité dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société TF1 par votre Assemblée Générale du 15 mai 2001 pour le cabinet MAZARS et du 14 avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet MAZARS était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la cinquième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit Interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 10 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Gilles Rainaut Ernst & Young Audit Nicolas Pfeuty